

Un défi dont on ne peut exagérer l'ampleur

par Alain BOUCHARD
envoyé spécial du Soleil
VALE MOUNT (Colombie-Britannique) — Chuck Hammond peut être rassuré, après la stupéfaction dont il a réussi à saisir la presse, hier après-midi. Mardi soir, Hammond racontait aux parents de Jacques Thibault combien il était contrarié de voir que l'attitude de leur fils donnait l'impression que la descente du mont Robson était chose simple. Hammond s'était morfondu à monter la plus grosse mise en scène possible et voilà que l'un de ses poulains parle de l'affaire comme d'une glissade du dimanche, dans la gondolière du Mont-Sainte-Anne.

Du reste, Hammond a vertement engueulé Thibault, hier matin, devant un groupe de journalistes, juste avant que la délégation ne s'envole sur les flancs du Robson, par hélicoptère. "Ce n'est pas un jeu, Jacques, un peu de sérieux, s'il vous plaît", lui a-t-il lancé, alors que le jeune skieur de Sainte-Foy faisait le pitre.

Mais après ce séjour de quel-

(Suite à la page A2, 3e col.)



PC Peter Chaznowski et Jacques Thibault ont fait quelques pirouettes, pour le bénéfice des photographes, sur le flanc du mont Robson, hier.

Thibault descend aujourd'hui

de notre envoyé spécial
VALE MOUNT (Colombie-Britannique) — Jacques Thibault est un bâton de dynamite, toujours prêt à exploser. Il est survolté, exalté, incapable de rester immobile plus de trois secondes. Il lui faut continuellement du mouvement... et du très grand!

Non seulement il est en train

de vendre le mont Robson à tout le monde mais il vend aussi toute la Colombie-Britannique.

"Une terre dynamique, dit-il. Un monde à bâtir. Un univers d'espoir où l'impossible n'existe pas."

Physiquement, Thibault est à l'image de son tempérament: tout d'un bloc. Seulement cinq pieds et

cinq pouces et 145 livres. Un paquet de muscles qui roule dans la montagne.

"Ma petite taille, explique-t-il, me permet de faire bloc avec mes

(Suite à la page A2, 2e col.)

autres textes en page C-3

Protéger le français au pays Maintenant ou jamais, dit Trudeau

par J.-Jacques SAMSON

Le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, s'est appliqué hier dans son premier discours au Québec depuis le début de l'opération de rapatriement de la constitution qu'il a lancée en juin, à désamorcer l'opposition massive à son projet que tente d'animer le gouvernement du Québec.

"C'est pour débloquer qu'on fait cela, c'est pour que le changement soit enfin possible", a rappelé une nouvelle fois M. Trudeau devant la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain. C'est pour qu'on ne répète pas à l'avenir cet embâcle qui dure depuis 53 ans, qu'on dit faisons le grand geste. Et je vous dis (je fais encore des confessions) je me suis un peu marché sur le

Démission de Kossyguine

MOSCOU (AFP) — M. Alexei Kossyguine, chef du gouvernement soviétique, a démissionné pour raison de santé, a annoncé aujourd'hui à Moscou le président Leonide Brejnev à la session du Soviet suprême.

M. Nikolai Tikhonov a été nommé aujourd'hui président du Conseil des ministres de l'URSS en remplacement de M. Kossyguine, a annoncé l'agence TASS.

coeur pour faire cela. Je vous parle en tant qu'être humain et Québécois: vous le savez que si on ne mettait pas dans la constitution, aujourd'hui, assurez, les droits linguistiques fondamentaux, vous le savez que ça ne se fera jamais, moi, je le sais", a insisté M. Trudeau.

Le chef du gouvernement canadien a même ajouté que des premiers ministres provinciaux lui ont dit d'imposer les dispositions qu'il préconise parce qu'ils ne réussiraient jamais, seuls, dans leurs législatures, à faire adopter de telles mesures sur les droits linguistiques pour des minorités francophones de 20,000 ou 30,000 personnes.

Au fil de son discours, M. Trudeau a souligné d'abord l'incohérence des gestes politiques posés par différents acteurs au Canada, principalement les premiers ministres des provinces. Il a repris un à un les points de l'argumentation du premier ministre du Québec, M. René Lévesque, pour s'opposer au projet fédéral et il a enfin tenu à se justifier d'agir unilatéralement.

Selon M. Trudeau, si le gouvernement fédéral ne procède pas ainsi, le rapatriement ne pourra jamais se faire parce que les hommes politiques tireront toujours la couverture chacun en faveur de sa région. Depuis 1927 que des tentatives sont faites, elles ont toujours abouti à des impasses et les minorités francophones ont même perdu des avan-

tages depuis la conférence de Victoria en 1971 parce que des hommes politiques "plus généreux" pour les minorités, selon M. Trudeau, ont été remplacés et leurs successeurs ne consentent plus à octroyer les mêmes droits.

"A Victoria, le gouvernement du Québec a pensé qu'il pourrait obtenir plus en attendant un peu. On en a moins. A Victoria, il y avait l'enchâssement des droits du français; à Victoria, il y avait sept provinces qui étaient prêtes à admettre le français dans leur législature, il y avait dix provinces qui étaient prêtes à voir leurs statuts imprimés dans les deux langues, il y avait cinq provinces prêtes à accepter de servir leur population dans les bureaux chefs dans la langue française; il y en avait trois qui étaient prêtes à admettre le français dans leur législature..."

Cinglant, M. Trudeau a ajouté: "Qui s'est opposé à cela? C'est pas la Chambre de commerce, c'est pas les maires et les municipalités. C'est l'opinion dite pensante du Québec qui a dit accepter ça. M. Bourassa. On l'a pas accepté et aujourd'hui, on ne l'a pas. Parce que M. Smallwood qui était généreux envers les francophones n'est plus là. M. Campbell,

(Suite à la page A2, 1re col.)

autres textes en page A-3

éditorial en page A-6

Jeune fille assassinée

par Tom FRECHETTE et Michel TRUCHON

Une jeune fille de 22 ans a été découverte assassinée, les mains attachées dans le dos, dans son appartement du 540 de la rue La-tourrelle à Québec, où un incendie a été allumé, tôt ce matin.

Selon les premières constatations, de l'essence aurait été répandue sur le corps de la femme et on y aurait mis le feu.

Un mandat d'arrestation a été

émis en avant-midi par le commissaire aux incendies Cyrille Delage contre une personne dont l'identité n'a pas été divulguée.

Une rumeur circule à l'effet que cet incendie criminel et ce meurtre pourraient être attribués au maniaque responsable de quatre incendies ces deux dernières semaines dans la haute ville. Dans ces quatre cas, le feu a été allumé sur le lit ou

(Suite à la page A2, 4e col.)



L'enquêteur Henri Bédard, le constable Savage et une voisine devant les lieux du meurtre.



Lise Vachon, à son entrée à la prison Gomin, hier. Elle est aidée par le caporal J.-M. Martel, de Québec. Quelques heures plus tard, elle quittait cette institution.

Malgré une peine de 9 jours Une handicapée est "libérée" dès son incarcération

par Guy DUBE

"Il ne faut pas incarcérer pour incarcérer. Pourquoi la garder ici, ce n'est quand même pas un hôpital? (...) Il est temps qu'on ait notre mot à dire."

Très sensibilisée à la loi donnant maintenant plus de pouvoirs à un directeur de prison, soeur Pauline Maheu, directrice de la Maison Gomin (prison pour femmes à Québec) a remis en liberté, hier, une handicapée qui avait été condamnée à purger neuf jours de prison pour trois billets de stationnement non payés.

Non pas parce que Lise Vachon, 23 ans, de Beauport, est parapalégique et doit se mouvoir dans un fauteuil roulant, mais parce que "ça lui aurait nui en l'incarcérant et qu'on n'aurait pas plus protégé la société", estime la directrice du centre de détention. Soeur Maheu a déclaré au SO-

LEIL qu'il en coûte \$119 par jour pour garder une seule détenue à la Maison Gomin, et que la société aurait ainsi dû payer environ \$1,000 pour faire acquitter à une jeune femme trois billets de stationnement impayés.

Il n'y a pas seulement que cela: Lise Vachon est étudiante (elle aurait ainsi perdu une semaine de cours au cégep de Limoilou), elle doit pourvoir et s'occuper de son enfant et elle n'a réellement pas d'argent pour payer les trois contraventions et les frais (\$183 en tout), indique Pauline Maheu.

Troisième fois

Victime d'un accident d'automobile, Lise Vachon est, depuis

(Suite à la page A2, 5e col.)

voir éditorial en page A-6

jeudi

QUÉBEC ET SA BANLIEUE

Québec tiendra une élection partielle

page A-4

La BOURSE la météo de jacques bureau pour le week-end

MONTREAL (PC) — Les cours se sont effrités à l'ouverture de la séance à la Bourse de Montréal, ce matin.

Alberta Gas Trunk Line A a perdu 1/4 à \$33 1/4, Banque de la Nouvelle-Ecosse 1/4 à \$32 3/4, Shell Canada 1/4 à \$33 1/2, Banque de Commerce Canadienne Impériale 1/8 à \$25 1/2 et Cominco 3/8 à \$73 1/8.

Cochonneries

(AP) — Comme ils l'avaient déjà fait au mois d'avril dernier, des inconnus se sont introduits dans la nuit de mardi à mercredi dans les abattoirs de Strasbourg et y ont martyrisé à coups de couteaux huit porcs. Les animaux ont dû être abattus par la suite. Comme aucun animal n'a disparu, il est plus que probable que les auteurs de ces actes agissent par pur sadisme.

sommaire

Annonces classées	D-7 à D-18
Arts et spectacles	D-4 à D-6
Bandes dessinées	D-2
Bridge	D-18
Carrières et professions	B-8
Décès	D-19
Economie-finances	B-2 à B-5
Feuilleton	D-16
Horoscope	D-14
Information régionale	A-4 et A-5
Mot mystère	D-7
Mots croisés	D-17
Où aller à Québec	D-5
Page documentaire	A-7
Patron	D-11
Pierre Champagne	A-14
Sport	C-1 à C-11
Télévision	D-6

Pour une grande partie de la prochaine fin de semaine, nous serons sous l'influence d'une dépression atmosphérique qui traversera le coin sud-ouest du Québec vers les Maritimes. Le temps nuageux avec pluie ou neige samedi s'améliore lentement dimanche. Les températures seront toujours sous la normale, particulièrement dimanche, tout comme l'a été jusqu'à présent le mois d'octobre.

Samedi, le temps nuageux pourrait être de neige au début mais les hausses lentes de température favoriseraient la pluie par la suite sur le sud-ouest du Québec. Sur les régions de l'Est, l'enneigement sera suivi de neige ou de pluie. Partout les vents de l'est et sud-est devraient se poursuivre.

Dimanche, le temps sera principalement nuageux mais avec des pressions atmosphériques à la hausse. Les températures seront plus basses plus tard en journée.

Une fin de semaine de temps plutôt froid, très nuageux, avec des précipitations de pluie ou de neige surtout samedi.

Détails pour demain en page D-15

CONCOURS
«Je m'abonne au SOLEIL»

A gagner \$23,000 en prix

4 GRANDS PRIX:

• Un voyage de 10 jours pour deux (2) au Club Med de ITA-PARICA au BRESIL

• Une PLAQUETTE D'OR de 5 oz d'une valeur de plus de \$4,000

• Ademco Location offre deux (2) voitures de marque Buick Régale, prêtées pour une période de 24 mois

LE SOLEIL
647-3333

Maintenant...

(Suite de la première page)
de l'Île-du-Prince-Édouard, n'est plus là, M. Reagan n'est plus là en Nouvelle-Écosse. Les hommes politiques changent et leurs priorités ne sont pas toujours les mêmes.

Toujours selon le premier ministre Trudeau, la population du Québec veut dans son cœur le projet fédéral et c'est pour cela que M. Lévesque a choisi de se battre devant les tribunaux plutôt que devant la population. M. Trudeau a indiqué à quelques reprises durant son allocution qu'il aurait d'ailleurs recours au référendum sans hésitation s'il sent le besoin de faire confirmer ses prises de position.

Le chef du gouvernement a conclu son allocution en se disant convaincu que le projet de rapatriement de la constitution qu'il poursuit ne contient rien qui justifie une levée de boucliers et des manifestations dans la rue. Si ce pays va se suicider, se briser parce qu'il ne parvient pas à s'entendre sur une constitution canadienne, sur une formule d'amendement, sur les libertés fondamentales, c'est à se demander s'il mérite de vivre. "C'est un baptême, mort parce qu'il a oublié de respirer", s'est exclamé le premier ministre, au grand plaisir de son auditoire de 750 convives massés dans la grande salle de bal du Château Frontenac à Québec.

La comédie canadienne

Selon M. Trudeau, la situation actuelle est un peu "comique" et il a longuement insisté sur l'incohérence des positions successives des hommes politiques. A sa dernière visite à la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, il y a trois ans et demi, au lendemain des discours de M. Lévesque à New York, la situation était grave, voire tragique, a-t-il rappelé. Aujourd'hui, c'est plus drôle, trouve-t-il: il a été accueilli par des militants syndicaux qui s'opposent à l'enchaînement de droits fondamentaux dans une constitution et par des gens du OUI qui au printemps voulaient sortir le Québec du Canada et aujourd'hui s'opposent à ce qu'on sorte le Canada de la Grande-Bretagne.

M. Trudeau a eu recours à quelques vers de Cocteau pour décrire la pagaille, la confusion qui règne actuellement au pays. "C'est le bordel!" a-t-il dit. "C'était Herculanum, Pompéi, Jéricho, je n'ai jamais rien vu d'aussi fou sur la terre", avait dit pour sa part le poète. Selon M. Trudeau, un observateur ou un journaliste venu de Patagonie se demanderait ce qui peut bien se passer dans ce drôle de pays-là. Les premiers ministres qui luttent en mai dernier contre M. Lévesque se trouvent cinq mois plus tard à le porter en triomphe, certains le traitent de grand Canadien; M. Peckford se plaint que M. Trudeau n'a pas les reins assez forts pour imposer à M. Lévesque d'accepter l'électricité de Terre-Neuve et il y a quelques semaines, il trouvait M. Lévesque plus Canadien que M. Trudeau...

Le Québec qui compare la Cour suprême à la tour de Pise a bien hâte de porter sa cause devant cette cour plutôt que de déclencher des élections; le NPD de la Saskatchewan n'appuie pas le parti fédéral; le parti conservateur de l'Ontario ne partage pas les positions de M. Joe Clark; bref c'est une tour de Babel.

La Quotidienne
(tirage de mercredi)
8-9-2
Informations: 643-8990

Loto-Select
6-4-1-6

(Suite de la première page)

M. Trudeau s'est interrogé, souvent avec humour, sur les raisons qui amenaient tout ce monde à "s'exciter, s'énerver, se trémousser".

Le premier ministre a repris les principaux points de la contestation par sept provinces de son projet pour conclure "qu'il n'y a pas là de quoi manifester dans les rues". Et il a prévenu, sûr de lui, devant un auditoire à moitié composé de militants libéraux de la région qui s'étaient partagé 300 cartes sur les 750 personnes présentes, qu'il se préparait à aller à Londres, quitte à être qualifié de "colonisé". "Si je suis le dernier des colonisés, il y a de quoi être fier".

M. Trudeau a enfin sévèrement blâmé la Ligue des droits de l'homme et l'Association des francophones hors Québec qui ne lui ont pas donné leur appui et qui se trouveraient ainsi, estime-t-il en contradiction avec leur vocation propre, puisqu'il veut rendre immuables des droits fondamentaux d'une part et préserver les droits linguistiques des minorités comme ils ne le furent pas encore depuis la Confédération. Ces organismes n'ont pas dit un mot, pas un traitre mot, a insisté M. Trudeau.

Thibault...

(Suite de la première page)

skis. Quand je tombe, je roule et je remonte sur mes skis."

Pour la descente d'aujourd'hui, Thibault et Peter Chaznowski utiliseront des skis de 1m90, construits de fibre de verre. Ils porteront un casque protecteur, mais pas question de parachutes, comme en ont déjà utilisés d'autres adeptes du ski extrême.

Griserie musicale

Polonais d'origine, Chaznowski est tout à fait différent de son camarade de Sainte-Foy. Tout autant mentalement que physiquement.

Le skieur de Fredericton est grand (environ cinq pieds dix pouces) et élancé. Il a le reste modéré, le verbe nuancé. Et sa façon à lui de vivre toute la griserie de la montagne est de la skier avec un magnétophone attaché à la ceinture et des écouteurs qui lui renvoient une musique tout à fait entraînante. Une espèce de symphonie sur neige.

Tandis que Thibault est avant tout un intrépide fonceur, Chaznowski semble avant tout un calculateur.

Il faut cependant se rappeler son incroyable chute du Pérou, l'hiver dernier, alors qu'il skiait à angle escarpé, en compagnie du célèbre Français Patrice Valençant. Chaznowski avait effectué une culbute de pas moins de 2,000 pieds dont il était sorti avec quelques engelures, quelques égratignures et... un souvenir ineffaçable. On se demande encore comment il a pu ne pas y rester.

Chaznowski, qui maîtrise très bien le français, est âgé de 22 ans, exactement comme Jacques Thibault. S'il est publié partout que Thibault a 21 ans c'est qu'effectivement il détient un baptême qu'un quelconque mystère fait parler d'avril 1959. Rien n'est jamais pareil, chez les casse-cou...

Un défi...

(Suite de la première page)

ques heures, sur le Robson, tout le monde est maintenant convaincu que le coup de force d'aujourd'hui dépasse tout entendement. Que jamais Hammond n'aurait pu exagérer l'ampleur du défi, même s'il avait été le plus retors des promoteurs.

Fou furieux

Une quarantaine de reporters ont été déposés sur le plus haut sommet des Rocheuses canadiennes, à environ 500 pieds de l'endroit où Thibault et Chaznowski doivent freiner leur descente vertigineuse aujourd'hui.

Les Rocheuses vues d'en haut. Un indescriptible sentiment d'immensité. Une intime sensation de ce que peut renfermer une telle montagne. Et aussi "qu'il ne faut pas être des humains ordinaires pour défier pareille réalité", comme le soupirait Thibault, la mère de Jacques. Bref, un choc percutant, la prise de conscience que tout ce qu'on avait pu dire et écrire sur le Robson avait été d'une incroyable modération.

Et les murmures d'aller bon train: "Ils sont fous-furieux, ils vont se tuer, etc."

Durant que CBC filmait une interview des parents de Jacques Thibault et que, plus tard, leur fils et Chaznowski effectuaient quelques descentes au profit des caméras, sur une montagne voisine, le bataillon de cinéastes, de photographes et de journalistes se demandait s'ils étaient en train de rêver ou s'ils allaient vraiment assister à l'une des épopées les plus saisissantes de l'histoire du ski.

"Nous partons pour la lune, s'était exclamé Jacques Thibault, en grimant dans l'hélicoptère.

J'ai vraiment cette impression de débarquer sur cet astre qui fut le nôtre en mettant le pied sur cette rocaillie hachurée par le temps et la conjugaison de tous les éléments.

Mme Thibault était sidérée. M. Thibault tentait de garder bonne contenance, en analysant les données techniques de la descente du lendemain.

Jeune fille...

(Suite de la première page)

sur un divan dans l'appartement de jeunes filles vivant seules.

L'identité de la victime de ce deuxième meurtre à survenir sur le territoire de la vieille capitale depuis le début de l'année ne peut être annoncée, aucun membre de sa famille n'ayant été prévenu du drame. Il s'agirait possiblement d'une artiste-peintre de la rue du Trésor.

Ce sont les pompiers, appelés au 540 Latourelle à 3h28 qui ont trouvé le corps vers 4h sur le lit du petit appartement ravagé par les flammes. La jeune femme avait les mains liées dans le dos. La vingtaine de pompiers de la caserne centrale de la rue Saint-Jean, sous la direction du chef Magella Caron, ont pu quitter les lieux vers 5h ce matin.

Une enquête a immédiatement été entreprise par l'enquêteur Henri Bédard, du Commissariat des incendies, pour déterminer la cause du feu qui a été limité à l'appartement de la victime. Au départ, cela ne fait aucun doute qu'il s'agit d'un incendie d'origine criminelle allumé au moyen d'un accélérateur, en l'occurrence un gallon d'essence qui a été versé sur le corps de la jeune femme. Un chimiste du laboratoire médico-légal de Montréal était attendu sur les lieux ce midi.

L'enquête policière a été confiée aux sergents détectives Gilles Bélangier et Jacques Simoneau de la Sû-

"Moi aussi, je suis stupéfié, confiait Lucien Thibault, sauf que je surmonte mieux mes émotions. Probablement parce que moi aussi j'ai été un fonceur, dans ma jeunesse et surtout parce que je sais très bien qu'il est impossible de changer la décision de Jacques".

A mesure que le temps avançait, la tension du couple atteignait fatalement toutes les autres personnes présentes. Tout à

Québec, Le Soleil, jeudi 23 octobre 1980

coup, le pari de Jacques Thibault et de Peter Chaznowski cessait d'être le pari de deux personnes pour devenir celui de l'homme devant l'impossible. On ne traitait plus l'affaire comme un fait divers, c'était devenu une sorte de tourbillon infernal auquel plus personne ne pouvait échapper. "Pour Jacques, c'est la renaissance ou... la mort", devait chuchoter Thibault.

reté municipale de Québec. Le corps a été transporté à la morgue provinciale sur la rue Sempie, par les ambulanciers de la maison J. Bouchard & Fils. Une autopsie a été pratiquée ce matin par le médecin légiste, le Dr Richard Authier, mais les résultats sont tenus confidentiels.

Le corps de la jeune femme portait des brûlures sur 85 pour 100 de

sa surface. On ignore si elle avait d'autres blessures.

Les policiers interrogeaient les voisins, cet avant-midi, pour tenter de trouver quelqu'un qui aurait été témoin du drame ou tout au moins qui aurait entendu quelque chose.

Malgré l'émission du mandat d'arrestation un détective affirmait ce matin, n'être sur la trace d'aucun suspect.

Une handicapée... (Suite de la première page)

quatre ans, confinée aux caprices d'un fauteuil roulant.

Elle a purgé six jours de prison en juillet 1978, deux jours en novembre 1979, et hier, elle devait commencer un séjour encore plus prolongé.

"Je ne paie pas parce que je n'ai pas d'argent mais également pour sensibiliser les autorités de la ville de Québec", déclarait la jeune femme juste avant de se présenter à la prison, hier.

Lise Vachon souhaite ardemment que Québec légifère le plus tôt possible en faveur des personnes handicapées. Elle déplore le fait que les quelques rares places réservées aux handicapés au stationnement d'You-

villes soient constamment occupées par des "Corvette". Elle rappelle en outre que Sainte-Foy a déjà légiféré en faveur des handicapés.

Les jambes paralysées à la suite d'un accident, Lise déclare que le juge de la cour municipale qui l'a condamnée lui a indiqué qu'il n'a pas le choix et qu'il doit faire appliquer la loi.

Quant aux policiers et aux agents de stationnement, ils ne peuvent pas deviner quelles sont les autos qui appartiennent aux handicapés. Ces policiers sont également obligés d'exécuter les mandats, ce qu'a dû faire le caporal J.-M. Martel, de Québec, qui a attendu la dernière journée du dernier délai pour exécuter le sien, hier.

DEUX-PIÈCES TRICOT 49,95



valeur exceptionnelle

rég. \$85. **49,95**

tenue de ville ou de soir, toujours de mise.

l'ensemble de tricot bouclé, garni de fines torsades, encolure bateau ou carrée, jupe sur élastique, raisin, marine, gris... p.m.g.

la maison
simons

deux magasins, place de l'hôtel de ville, place ste-foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.

VALEUR EXCEPTIONNELLE 279,95



une sélection de manteaux d'automne...

rég. jusqu'à \$450. **279,95**

nos meilleures valeurs de l'automne,

les manteaux forme tube, droite, ample... en cachemire et laine, mohair, tweed, velours côtelé, dans un choix de coloris... tailles 4 à 14

la maison
simons

deux magasins, place de l'hôtel de ville, place ste-foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.

VENTE d'inventaire

GRANDE VENTE



GRANDE VENTE

Au Rayon de la Lumière

BAIN-DOUCHE "WASCAN" de Boeing

Plusieurs couleurs au choix. Mise de côté si désiré.

Tapisserie • Céramique

39, Kennedy, Lévis (418) 833-6125

Une loi spéciale votée demain

La CEQ impute le conflit scolaire à une directive du gouvernement

par Claude VAILLANCOURT
envoyé spécial du SOLEIL
TROIS-RIVIERES — La convocation demain de l'Assemblée nationale pour mettre à certains conflits scolaires existant actuellement au Québec repose prin-

cipalement sur une directive gouvernementale découlant de l'entente négociée au niveau provincial en février dernier.

C'est ce qu'affirment les représentants syndicaux des enseignants du territoire des Vieilles-Forges où une grève paralyse toute activité scolaire depuis le mois de septembre.

Dans cette entente contenue dans une dizaine de pages, le ministère de l'Éducation, la fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et la centrale de l'enseignement du Québec avaient convenu de normes permettant de calculer en détail le nombre d'enseignants qui seraient requis dans chaque commission scolaire pour exercer la tâche d'enseignant.

C'est ce qu'on appelle, dans le jargon des conventions collectives, le ratio maître-élèves.

L'entente nationale prévoit aussi un nombre maximum d'heures de travail pour chaque enseignant ainsi que des maxima d'élèves par groupe. Ce nombre peut, dans des cas exceptionnels, être dépassé.

Il restait donc, sur le plan local, à négocier la façon dont seraient distribués les enseignants dans les écoles pour tenir compte des particularités de chacun des milieux.

A titre d'exemple, supposons qu'une commission scolaire prévoit l'inscription de 2,450 élèves. En vertu des ententes négociées sur le plan provincial, la commission devrait avoir droit à 100 enseignants à son emploi, puisque le ratio a été fixé à un enseignant pour 24,5 élèves. Cependant, en exigeant de chacun le

nombre d'heures maximal, en créant plusieurs groupes multi-âge et en dépassant, dans certains cas, le nombre d'élèves prévu par groupe, la commission scolaire peut s'en tirer avec un nombre moindre de professeurs, disons 95.

Or, dans une directive émise au début du mois de septembre par le sous-ministre de l'Éducation, M. Jacques Girard, on indique que les commissions scolaires devront assumer entièrement les coûts d'un engagement résultant de l'engagement d'un nombre d'enseignants supérieur au nombre minimal exigé pour respecter l'entente nationale.

En d'autres termes, si, pour satisfaire l'entente, on a besoin, dans l'exemple cité précédemment, d'un minimum de 95 professeurs et d'un maximum de 100 enseignants, le ministère de l'Éducation ne s'engage à payer les coûts que de 95 professeurs seulement. Les autres sont à la charge directe de la commission scolaire.

Où le problème se complique, c'est qu'au moment où l'on se rend compte que les commissions scolaires, en vertu de la réforme de la fiscalité,

sont obligées de soumettre à un référendum toute augmentation de taxe scolaire découlant de dépenses non justifiées.

"Il n'en fallait pas davantage pour que les patrons transforment en charge minimale la charge maximale de travail prévue dans l'entente", soutient la CEQ.

A cela il faut ajouter, comme c'est le cas aux Vieilles-Forges, un sérieux litige entourant la reconduction de clauses négociées localement au cours des présentes négociations sur d'autres aspects de la convention collective. Elles concernent l'affectation des enseignants, la mutation de ceux-ci et leur réaffectation.

Selon le négociateur en chef du syndicat des enseignants des Vieilles-Forges, M. Raymond Johnston, le gouvernement pourrait s'éviter l'odieuse d'une loi spéciale s'il acceptait seulement de remettre en considération ses directives budgétaires.

Autre texte en page A-13

Guillotine imposée à Ottawa

OTTAWA (d'après PC) — Le gouvernement fédéral mettra un terme au débat sur la résolution constitutionnelle en imposant le vote à la chambre à 1h du matin cette nuit.

Cette mesure de clôture exceptionnelle, la quatrième au cours des 25 dernières années, permettra de renvoyer le projet de résolution constitutionnelle en comité parlementaire qui doit faire rapport à la Chambre le 9 décembre.

L'opposition a unanimement décrié cette décision. M. Joe Clark affirmant qu'on tentait de museler l'opposition sur un sujet si important pendant que M. Ed Broadbent dé-

clarait qu'une motion de clôture était prématurée.

"Le débat aurait pris fin de toute façon avec la présentation du budget la semaine prochaine, a dit M. Broadbent. Les libéraux n'ont fait que se mettre dans l'embarras".

"Le peuple canadien veut qu'on se décide", a plaidé pour sa part le ministre Jean Chrétien d'une voix forte. "Les gens sont écoeurés de ce débat".

Le président du Conseil privé, M. Yvon Pinard, qui a annoncé l'intention du gouvernement, a déclaré que la décision avait été prise en raison de la "provocation" de l'opposition conservatrice.

"Ce n'est toutefois pas la fin du débat, mais la fin d'une étape de l'étude parlementaire", a dit M. Pinard.

La motion de clôture n'a été imposée qu'à trois reprises depuis 1956, soit cette même année par le gouvernement libéral du premier ministre Louis St-Laurent pour obtenir le consentement de la Chambre sur le projet de pipeline de l'Ouest canadien vers l'Ontario et le Québec; en 1964, pour mettre un terme au débat devant faire de l'unifolié le drapeau canadien en remplacement du Red Ensign et en 1969, lorsque le gouvernement a proposé un nouveau projet de règlement limitant le temps de parole au cours des débats sur les projets de loi.

Les journalistes servent de têtes de Turc à Trudeau

par J.-Jacques SAMSON
L'ivraie n'a pas été mélangée au bon grain, hier midi, au Château Frontenac, à l'occasion de la visite du premier ministre, M. Pierre Trudeau.

Dès leur arrivée dans ce palais de l'aristocratie québécoise, les membres de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain et les 300 militants amenés par l'organisation libérale étaient dirigés vers la salle de bal où ils pouvaient causer amicalement avant l'arrivée de l'invité de marque.

Les représentants des médias n'ont pu avoir accès à cette salle. Une autre, très discrète, leur avait été réservée où ils ont pris le repas sans déranger. Quelques minutes avant le discours de M. Trudeau, un policier de la GRC et l'attachée de presse du premier ministre les ont conduits par les corridors et souterrains du Château jusque sur la scène de théâtre de la salle de bal. On a ainsi évité une déplaisante promiscuité avec cette horde qui aurait sans doute tout renversé en traversant la salle des convives.

Juchés sur la scène, calepins sur la jambe, les scribeurs ont alors fait leur travail scolaire, sous les gloussements de l'élite régionale que déridait un premier ministre par de très suaves blagues sur "les comédiens (les journalistes) qu'on a là en scène" ou ces observateurs d'un quelconque lointain pays qui ne comprennent rien à rien.

Au vestiaire, à la sortie, des "Yvette" bien farcies continuaient toujours, d'ailleurs, en se frottant les mains de se convaincre mutuellement que M. Trudeau avait donné leur pilule aux journalistes!

Invités de marque
Le premier ministre du Canada était accompagné du ministre de la Défense et ex-maire de Québec, M. Gilles Lamontagne. L'ex-premier ministre du Québec, M. Jean Lesage; les députés libéraux provinciaux Reed Scowen et Jean-Claude Rivest

et le maire de Québec, M. Jean Pelletier, ont aussi été aperçus parmi les convives.

Retransmission
Le discours de M. Trudeau a été retransmis en direct par deux stations radiophoniques, l'une de Québec (CHRC) et une de Montréal (CKVL).

Arrivé vers 10h30 à l'aéroport de Sainte-Foy, M. Trudeau est rentré à Ottawa immédiatement après son discours.

750 convives
Les organisateurs de cette conférence-midi avaient annoncé mardi que 900 personnes étaient attendues. On indiquait hier que 750 chaises avaient été placées dans la salle. Le prix du repas était fixé à \$15. Du poulet était au menu, pour tout dire.

Les provinces
(D'après PC) — Si le premier ministre Trudeau a déjà qualifié les députés des Communes de "nullités", il ne semble pas avoir une opinion différente des provinces.

Dans son discours d'hier, M. Trudeau n'a pu se souvenir du nom du premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, Angus MacLean. Après avoir risqué de l'appeler Campbell, il s'est contenté de parler de lui comme "le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard".

M. Trudeau a aussi noté que le gouvernement fédéral a été capable de modifier l'AANB sans demander la permission des autres provinces en 1949 "pour créer la province du Labrador".

Quand on sait que le premier ministre terre-neuvien parle toujours de sa province en la nommant "la province de Terre-Neuve et du Labrador", on peut penser qu'il serait heureux de savoir qu'au moins la moitié de son message a été compris par M. Trudeau. Mais il s'opposerait fort probablement à l'idée que c'est le Canada qui a créé Terre-Neuve... et la province du Labrador.

300 personnes manifestent à l'arrivée du premier ministre

par Michel DAVID
Alors que M. Trudeau prenait la parole dans la salle de bal du Château Frontenac, quelque 300 manifestants se rassemblaient à l'extérieur de l'hôtel pour protester contre le projet fédéral de rapatriement unilatéral de la constitution.

On reconnaissait dans le groupe, formé principalement de militants du Parti québécois, quelques membres de l'Assemblée nationale dont MM. Louis O'Neill (Chauveau), Richard Guay (Taschereau), Jules Boucher (Rivière-du-Loup) et Pierre de Bellefeuille (Deux-Montagnes).

Plusieurs fonctionnaires et membres du personnel politique des différents ministères participaient aussi à cette manifestation dont le chef de cabinet du ministre des Affaires intergouvernementales, Louise Beaudoin, était l'une des organisatrices.

Bon nombre d'étudiants de l'université Laval et des cégeps de la région, membres du défunt "Mouvement des étudiants pour le OUI" (MEOUI) étaient également présents. Par contre, peu de représentants des organisations syn-

dicales semblent s'être rendus au Château.

A ces différents groupes, il faut encore ajouter une quarantaine de traducteurs fédéraux, membres de l'Alliance de la fonction publique, qui dénonçaient la lenteur du Conseil du trésor à se rendre à leurs demandes.

Ironie
D'humeur ironique, le premier ministre a tourné les manifestants en dérision, à l'évidente satisfaction de son auditoire.

Des ex-tenants du OUI, M. Trudeau a dit s'étonner que ceux qui, le 20 mai dernier, voulaient faire sortir le Québec du Canada, s'opposent maintenant à ce qu'on fasse sortir le Canada de la Grande-Bretagne.

Des militants syndicaux, il a dit trouver curieux qu'ils s'opposent à un projet dont le but est de protéger les libertés fondamentales, dont la liberté d'association.

Quant aux traducteurs, le premier ministre trouve amusant de les voir protester contre son gouvernement, sans lequel leur métier risquerait de tomber en désuétude.



Le père d'un enfant transporte sa fille tuée dans l'explosion de l'école qui a fait au moins 62 victimes.

62 enfants tués dans une école

ORTUELLA (AFP) — Soixante-deux enfants sont morts et plusieurs centaines d'autres ont été blessés dans l'effondrement, aujourd'hui, de leur école survenu après une explosion à Ortuella, à 20 km de Bilbao, en Espagne.

Selon les premiers témoignages, l'école "Mariano Ugalde" "a sauté en l'air" peu avant midi et plusieurs enfants de six à 10 ans sont morts sous les débris, tandis que d'autres étaient déshabillés et projetés à plu-

sieurs dizaines de mètres hors de l'établissement.

Selon les premiers indices, c'est l'explosion de la chaudière du chauffage central de l'établissement qui a causé l'effondrement d'une partie de l'édifice occupé par 700 élèves au moins.

Quarante-sept cadavres ont été retirés des débris pour l'instant.

Des scènes de panique se sont produites aux alentours de l'école où des cadavres d'enfants gisaient en-

core, selon les premiers témoignages, dans des flaques de sang et où on peut entendre les cris de survivants sous les ruines.

Cinq mille personnes, entre autres policiers, pompiers, infirmiers et gardes civils, procèdent aux opérations de sauvetage.

De très nombreux parents se sont immédiatement rassemblés aux alentours de l'établissement.

Certains parents ont ramassé eux-mêmes les cadavres de leurs en-

fants tandis qu'une centaine de mères criaient les noms de leurs fils dans l'espoir d'une réponse.

Des membres déchiquetés d'enfants sont éparpillés aux alentours de l'école qui était surtout fréquentée par des fils de mineurs de la région.

Les murs de l'école restés debout menacent de s'effondrer sur les membres des équipes de secours. Les hélicoptères envoyés sur place n'ont pu atterrir à proximité de l'établissement.

RABAIS 20%
du 24 octobre au 1er novembre inclusivement, à nos deux magasins

SUR LAINE BOUCLÉE
pour vestes ou manteaux
LUGETTA "TROIS SUISSES"
ASTRAKAN "PINGOUIN"
BOUCLETTE "LAINE D'OR"

SPECIAL à .99
la balle 50 g
pour gilets, vêtements d'enfants, afgans
MADAME de Pingouin
Sayelle "PATON"

LIQUIDATION
20% à 30% de réduction
SUR BALANCES DE LIGNES
Lots désassortis et laines en écheveaux.
Echeveaux de 4 onces, prix rég. 2.35, en spécial \$1.35 l'éche.

COURS DE CONFECTION D'ABAT-JOUR
de broderie, tissage, crochet. Places limitées, inscriptions maintenant.

681-3395
524-3856

LA LAINE
DE L'ARTISANE enr.

1358, Chemin Ste-Foy, 2e étage
56, St-Cyrille ouest (près Cartier)

Pour faire un choix judicieux de modes d'épargne

Les succursales Modes d'épargne

Grâce à des recherches constantes, la Fiducie du Québec a mis au point une gamme complète et innovatrice de modes d'épargne, dans le but de répondre adéquatement aux préoccupations financières de ses nombreux publics.

Chaque succursale Modes d'épargne est en mesure de dispenser de l'information claire et complète grâce à la formation adéquate de son personnel, à la documentation abondante et précise dont elle dispose et au système informatisé de communication qui relie la succursale au siège social, au moyen d'écrans cathodiques.

Ainsi, grâce à ce système, chaque succursale Modes d'épargne peut offrir le même service personnalisé à tous les clients de la Fiducie du Québec: dépôt, demande de renouvellement ou de remboursement, renseignement sur les taux, les comptes, les nouveaux services, changements d'adresse, transferts, etc. Vous pouvez même obtenir instantanément une soumission de rente à versements invariables.

Un service personnalisé
C'est ce service personnalisé qui distingue les succursales Modes d'épargne de la Fiducie du Québec des simples comptoirs d'épargne.

Les conseillers de nos succursales Modes d'épargne sont à votre service, pour vous aider à faire un choix judicieux de modes d'épargne. C'est un rendez-vous!

Venez ou téléphonez.

UN CHOIX JUDICIEUX

Fiducie du Québec

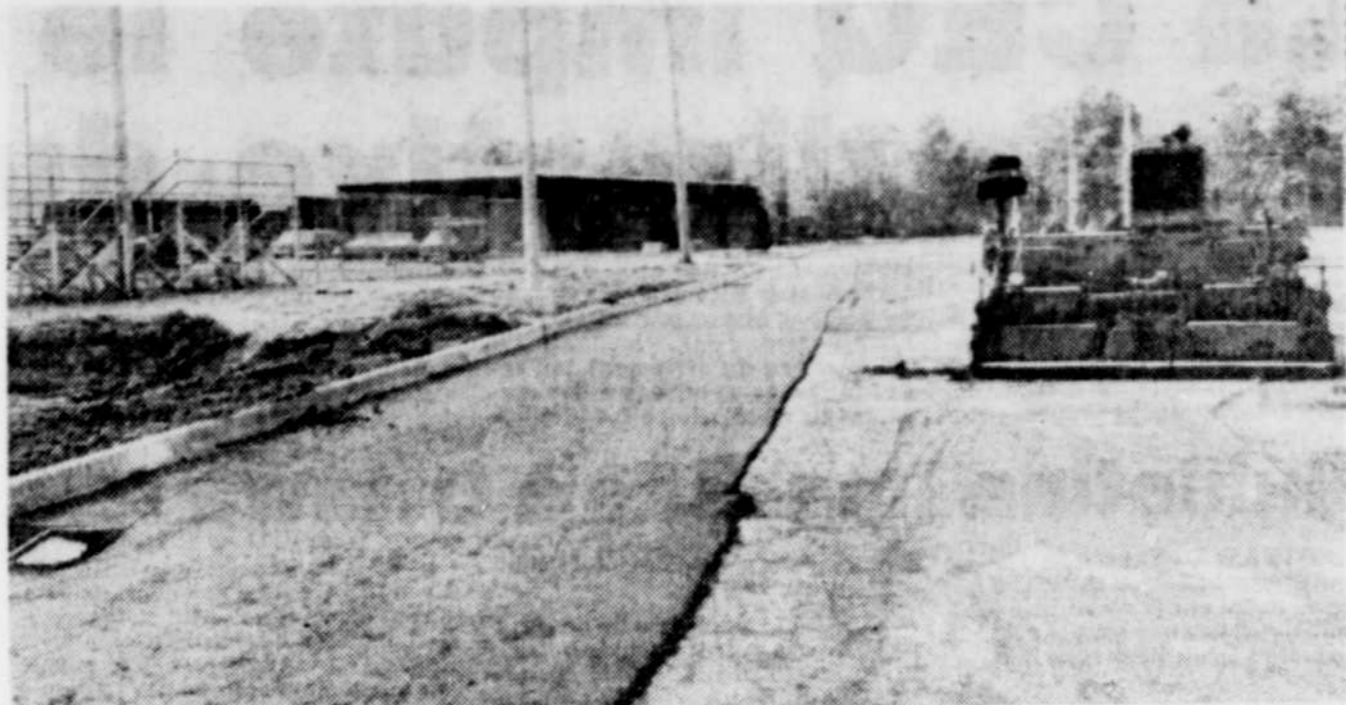
desjardins

Une élection partielle à Québec (Pelletier)

par Pierre-Paul NOREAU
 "Il y aura des élections à Québec afin de combler le poste laissé vacant par le départ du conseiller Jules Blanchet, et quant à moi, ces élections auront lieu le plus tôt possible."
 Le maire de Québec, M. Jean Pelletier, a été formel alors qu'il accordait une entrevue ce matin à un animateur d'une station radiophonique locale. Il y aura élection partielle à Québec cette année. Mais toute la question est de savoir quand ces élections auront lieu exactement.
 Actuellement les conseillers juridiques de la ville sont à étudier les dispositions de la nouvelle loi sur la démocratie municipale. Il est d'une part très clair dans cette loi 105 que la ville doit combler le poste de

conseiller Blanchet avant les élections municipales générales du 15 novembre 1981. Le déclenchement d'élection est donc obligatoire et relève de la nouvelle législation.
 Pour ce qui est du processus, les autorités municipales doivent composer avec la Charte de la ville de Québec dont les dispositions relatives à la marche à suivre sont toujours en vigueur. Ainsi, pour l'élection partielle, la ville utilisera-t-elle la liste électorale provinciale ou doit-elle refaire cette liste avec toutes les étapes de révision et de correction. C'est ce genre de questions qui est actuellement à l'étude.
 Toutes les réponses et la date de l'élection partielle seront dévoilées lors de la séance du 30 octobre prochain. A ce moment également, la dé-

mission du conseiller Blanchet deviendra officielle.
Nominations
 Le maire de Québec a par ailleurs annoncé par voie de communiqué deux nouvelles nominations. Le conseiller Jean-Paul Morency devient membre du comité exécutif, alors que le conseiller Alfred Roy qui siègeait déjà sur ce comité en devient le vice-président.
 Ces nominations s'imposaient à la suite du départ du conseiller Jules Blanchet. Ce dernier occupait le poste de vice-président du comité exécutif de la ville en plus de ses fonctions régulières de conseiller. Sa récente accession au poste de juge de la cour supérieure est évidemment à la source de ces changements.



Centre sportif Chauveau

On complètera l'aménagement du terrain de stationnement du centre sportif Chauveau cette semaine. On se rappelle que des citoyens avaient protesté contre l'état lamentable de ce parc automobile l'hiver dernier. L'arena avait été livrée au dernier moment, à l'automne. Durant l'hiver, la cour s'était transformée en bourbier. Des drains ont été installés et une couche d'asphalte recouvrira le tout d'ici la fin de semaine.

A Sainte-Foy

Consultation sur la location de chambres et les espaces libres

par Vincent CLICHE
 La ville de Sainte-Foy tiendra des assemblées d'information et de consultation au cours de l'hiver sur deux questions d'intérêt pour les citoyens: les chambres en location dans les résidences privées et la situation des espaces libres dans l'ensemble de la municipalité.
 Ces assemblées, qui devaient avoir lieu d'ici la fin de l'automne, ont été retardées pour permettre de terminer la compilation des données recueillies depuis un an dans différents secteurs résidentiels où la location de chambres atteint des proportions importantes, et, en ce qui

concerne les espaces libres, pour permettre de préparer le matériel qui servira à l'information et la consultation.
Les chambres
 L'inventaire des chambres en location dans certains secteurs de la ville a débuté il y a un an. En octobre 1979, le Service de l'urbanisme avait en effet commencé cet inventaire dans deux secteurs, soit le Domaine Bois-Brillant et les rues Moreau, John West, Pontbriand, Berthier et Châteauvert.
 L'inventaire s'est poursuivi cet été avec l'aide d'étudiants et tous les secteurs au nord et au sud du Chemin des Quatre-Bourgeois, entre le boulevard Henri IV et la route du Vallon ont été répertoriés.
 Ce sont ces secteurs qui sont le plus touchés par le phénomène de location de chambres en milieu résidentiel puisqu'ils sont situés à proximité de deux importants établissements scolaires: l'université Laval et le cégep Sainte-Foy.

nouvelle situation qui pourrait avoir à la longue de sérieuses repercussions sur l'environnement, la circulation et le stationnement.
 Le règlementation actuelle permet à un propriétaire d'une maison unifamiliale la location de deux chambres sans avoir à se procurer un permis.
 Mais avant d'apporter quelque changement que ce soit à cette réglementation, la ville veut, au cours d'assemblées d'information et de consultation, amener la population à se prononcer sur la situation et ce qu'elle souhaite comme politique de location de chambres en milieu résidentiel.
Les espaces libres
 Les autorités municipales ont aussi l'intention, au cours de l'hiver, d'informer et de consulter la population sur les espaces libres de la ville.
 Ces espaces comprennent aussi bien les espaces verts publics (parcs, terrains de jeux) que les terrains publics en bordure des rues et boulevards et des terrains privés non construits.
 Un schéma directeur des espaces libres a été remis aux autorités municipales il y a déjà plusieurs mois, mais le conseil municipal ne l'a pas encore adopté et il n'est donc pas public.
 D'après les informations obtenues, la consultation sur ce sujet se ferait au niveau de chaque quartier.



Financement du comité Bourg-Royal

CHARLESBOURG — Le comité des citoyens du quartier Bourg-Royal tiendra une campagne de souscription du 15 au 22 novembre par l'intermédiaire d'une équipe de démarcheurs qui feront du porte-à-porte. Les principaux dossiers pour le comité des citoyens sont la qualité de l'eau, les égouts de surface, la distribution du courrier par facteur, les espaces verts, la protection publique, la câblodistribution, le déneigement et le transport en commun. On espère recueillir \$1 ou plus par famille durant la campagne, selon M. Normand Goyette, le publiciste.

Souper au crabe

CHARLESBOURG — Les fêtes du Trait-Carré de Charlesbourg organisent un souper au crabe qui aura lieu à la Polyvalente d'Orsainville, vendredi soir le 24 à compter de 19h30. Ce souper doit permettre de réunir des fonds nécessaires au financement de ce festival pour l'année 1980-81. On peut obtenir des détails supplémentaires au numéro 628-8672.

Conseil municipal soucieux de l'équité à l'Ancienne-Lorette

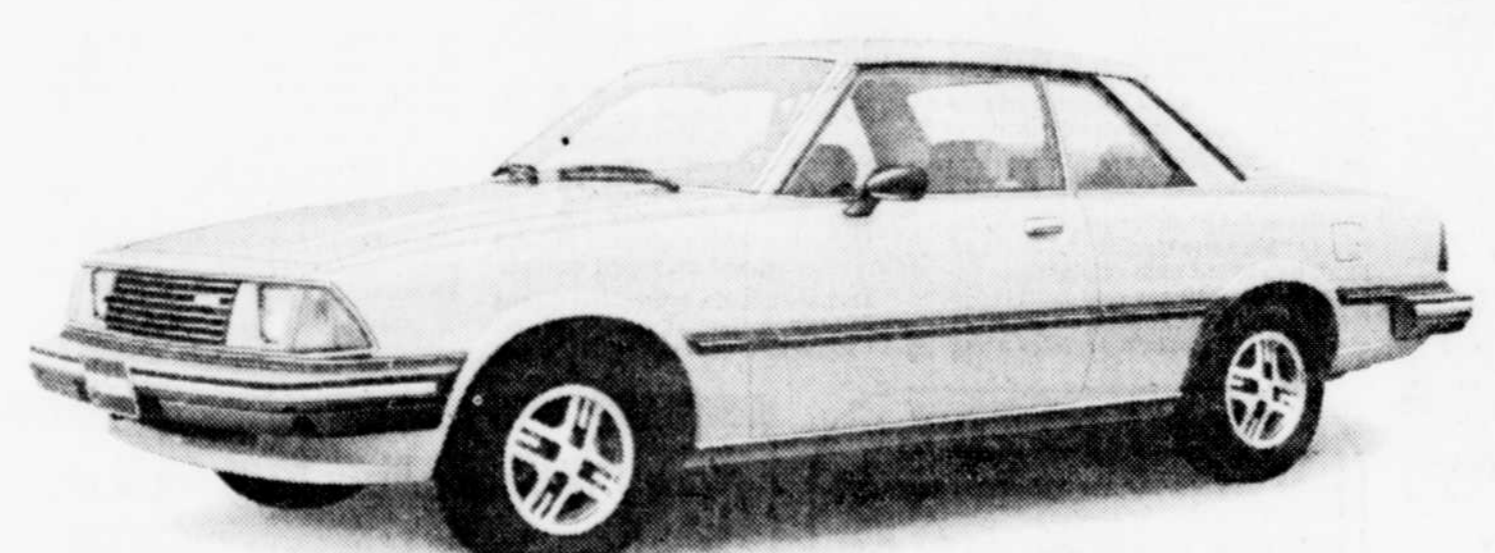
par Pierre-Paul NOREAU
 Aider par des dons des mouvements et des gens qui en ont besoin, c'est bien. Ne pas le faire à tort et à travers, en ayant le souci d'être juste et équitable, c'est encore mieux.
 La ville de l'Ancienne-Lorette et tout spécialement son conseiller municipal André Roy ont décidé d'agir afin de respecter le mieux possible ce principe.
 "Probablement comme la très grande majorité des municipalités du Québec, la ville de l'Ancienne-Lorette reçoit un nombre considérable de demandes de subventions et d'aide. Je dirais que la ville doit répondre à toutes les semaines à des requêtes de ce genre. Il devient donc à un moment donné très difficile de conserver une position qui soit juste

et équitable pour tout le monde."
 Cette situation que nous expliquait M. Roy l'a incité à établir, de concert avec ses collègues de l'Ancienne-Lorette, une nouvelle politique de subventions. Dorénavant, l'aide distribuée par la municipalité ira seulement garnir les coffres des organismes de bienfaisance et/ou à but non lucratif dont les activités desservent la ville de l'Ancienne-Lorette.
 D'autres critères ont par ailleurs été ajoutés afin de restreindre aux seuls véritables organismes dans le besoin, la liste des candidats éventuels. Ainsi ne seront pas retenus les organismes déjà subventionnés par la Communauté urbaine de Québec, ceux qui reçoivent de l'argent de la Corporation des Loisirs; ceux qui appartiennent à une fédération recevant de l'aide de la ville; ceux qui organisent des collectes publiques dans les limites de l'Ancienne-Lorette et enfin ceux qui sont inscrits comme bénéficiaires dans les prévisions budgétaires.

Un souci d'équité
 "En fait, l'établissement de cette politique vise essentiellement à fournir un cadre de fonctionnement pour respecter une forme d'équité justifiable expliquait le conseiller Roy lors d'un entretien téléphonique. Certains cas soumis au conseil m'ont incité à réagir."
 M. Roy relate l'exemple d'une demande faite par une équipe de hockey championne de son circuit de compétition. Pourquoi verser un montant à celle-ci et n'en pas verser à une autre d'un calibre inférieur elle aussi championne de tournoi? Puisqu'il est impossible de répondre favorablement à toutes les requêtes formulées à la ville, il faut donc instaurer un régime qui élimine les cas litigieux.
 "Ce que nous avons également cherché à éviter, c'est que les citoyens ne déboursent deux fois au même endroit. Soit par exemple, une première fois par les montants que la ville verse à la Communauté urbaine et une autre fois par le biais de la ville elle-même. Puisque nous sommes membres de la C.U.Q., lorsque celle-ci contribue, les citoyens de l'Ancienne-Lorette contribuent également."
 Pour M. Roy finalement, cette politique peut possiblement servir de guide pour d'autres municipalités soumises à ces mêmes pressions.

MRC dans Lévis et Lotbinière

LEVIS — Les trois membres du comité chargé de préparer la mise en place de municipalités régionales de comtés (MRC) dans Lévis et Lotbinière se disent satisfaits de la participation obtenue dans le milieu depuis un mois et demi qu'a débuté la période d'information et de consultation. En qualifiant le climat de positif, le président de ce comité, M. Jacques Defoy a mentionné que le dialogue est bien amorcé pour approfondir la consultation relative au découpage du territoire selon les milieux d'appartenance.



La Mazda 626 Coupe Sport. Le modèle sedan 4 portes est également offert.

Si nous n'hésitons pas à comparer la 626 à des voitures reconnues pour leur excellente conception et leur prix élevé, c'est que nous souhaitons démontrer qu'il n'est plus nécessaire de dépenser une fortune pour obtenir la conduite, la douceur de roulement et le luxe habituellement réservés à certaines sedans et certains coupés européens.
 La maniabilité et l'étonnante douceur de la conduite de la 626 résistent d'un équilibre parfait de la répartition du poids: 49% à l'avant et 51% à l'arrière, avec le centre de gravité situé à 20,3 pouces du sol. Ajoutez une suspension à jambe de force MacPherson à l'avant, des barres stabilisatrices à l'avant et à l'arrière et des pneus radiaux ceinturés d'acier et vous comprendrez qu'il n'y a rien de détonnant à ce que notre 626 se mesure à des voitures qui se vendent bien plus cher.

Et songez à tout ce que vous obtenez en équipement standard: radio AM/FM stéréo, sièges baquets inclinables, siège du conducteur comportant un appui lombaire, montre de bord électrique, vitres teintées, boîte de vitesses à 5 rapports, avertisseur sonore pour rappeler d'éteindre les phares, moquette à poil ras, siège à dossier 2/3 inclinable à l'arrière, dégivreur électrique de la lunette arrière, servo-freins à disque à l'avant et de nombreuses autres caractéristiques. En fait, nous offrons en

LA MAZDA 626 1981.

LA CONDUITE D'UNE BMW, LE LUXE ET LE STYLE D'UNE MERCEDES... UN PRIX ABORDABLE.

option que la transmission automatique, la climatisation et un tout nouveau modèle de luxe qui comporte un volant inclinable, un toit ouvrant servo-actionné, une servodirection, un régulateur de vitesse, des vitres électriques, des roues d'aluminium, un système de son à quatre haut-parleurs, des phares antibrouillard et même un lave-phare.
 Bien sûr la Mercedes offre la transmission automatique en équipement standard, mais elle n'offre même pas en option la boîte de vitesses à 5 rapports.
 Et combien faut-il payer pour la conduite, la maniabilité et l'équipement standard de notre 626? Des milliers de dollars de moins que la BMW 320i et moins de la moitié du prix de la Mercedes la moins chère.
 Mais tous ces avantages sont sans intérêt s'ils ne durent pas. Et là encore, la 626 se compare avantageusement à la Mercedes: carrosserie d'acier soudé robuste, couche de plastique entre les pièces de métal en contact, comme les joints de pare-brise, et finition d'une qualité supérieure. Et surtout votre investissement est protégé des attaques de la rouille grâce au procédé d'électrodeposition de la peinture de Mazda.
 Faites l'essai de la Mazda 626 1981, vous comprendrez que voir la 626, c'est l'aimer.

- | | | |
|---|--|--|
| <p>CHATEL AUTOMOBILES LTEE
 1350, rue Bouvier
 628-6336</p> <p>JACQUES GIRARD AUTOMOBILES INC.
 656, Graham-Bell, Ste-Foy
 687-0753</p> <p>Lévis
 A. LACHANCE AUTOMOBILES INC.
 529, route Kennedy, Lévis
 837-8897</p> | <p>Matané
 TRUCHON ET FILS ENR.
 1780, rue de Phare ouest
 562-0245</p> <p>Petit-Pabos
 AUTOMOBILE PABOS ENR
 385-3436</p> <p>Rimouski
 AUTOMOBILES R.P. INC.
 455, boul. Ste-Anne, Pointe-au-Père
 724-7888</p> | <p>St-François-de-Beaurivage
 AUTOMOBILES M. BLAIS
 462, rue Principale
 596-2124</p> <p>Theford-Mines
 CENTRE DE L'AUTO AMIANTE INC.
 410, boul. Smith sud
 338-8877</p> <p>Ville St-Georges-de-Beauce
 GARAGE LEO VEILLEUX
 13875, boul. Lacroix
 228-2391</p> |
|---|--|--|

Voleur arrêté à Sainte-Foy

La police de Sainte-Foy est rapidement parvenue, hier, à mettre la main au collet d'un présumé auteur d'un vol à main armée survenu dans l'après-midi dans une buanderie du centre commercial de Laforest.
 C'est vers 17h qu'un jeune homme non masqué et armé d'un couteau réussissait à s'emparer du contenu de la caisse du Nettoyeur de la capitale, au 3010 de la rue Laforest, à l'angle du chemin Saint-Louis, soit une somme d'environ \$220. Personne n'a été blessé ni blessé à cette occasion.
 Le voleur devait prendre la fuite à pied pour héler une voiture taxi qui le conduisit dans un motel du bas de la ville. C'est grâce à la description de l'individu que la police de Sainte-Foy réussit à reconstituer ses allées et venues et à le localiser dans l'appartement d'une amie.

ÉLECTIONS MUNICIPALES



Une lutte de Pageau dans le quartier 14 de Charlesbourg

A Beauport

La Ligue des Chutes ne se prononce pas

par **Gérald OUELLET**

La Ligue des citoyens des Chutes Inc. ne prend pas position en faveur d'un parti ou d'un candidat dans la présente campagne électorale à Beauport. Par contre, elle leur demande de répondre à 26 questions et sous-questions dont les candidats n'ont pris connaissance que récemment.

Cette position a été rendue publique hier lors d'une conférence de presse prononcée par M. Réginald Grégoire, vice-président de la Ligue des citoyens des Chutes Inc. dans une salle publique de Courville.

Les questions sont regroupées en cinq grands sujets qui sont la démocratie municipale, l'aménagement du territoire, les services concrets aux citoyens, les organismes régionaux (CUQ, BAEQM, CTCUQ) et l'administration des finances.

La Ligue compte sur la collaboration des candidats pour répondre à ces diverses questions avec clarté et fermeté, mais leur permet de le faire publiquement.

Un des journalistes présents s'est alors demandé pourquoi les candidats répondraient avec clarté et

fermeté aux questions d'un organisme qui ne prend pas de positions claires et fermes en faveur de l'un d'eux dans le cadre de la présente campagne électorale.

Représentativité

Par ailleurs, suite à une question du SOLEIL en ce sens, M. Réginald Grégoire a affirmé qu'il n'était pas question que la Ligue des citoyens des Chutes Inc. change de nom pour "Ligue des citoyens du grand Beauport". M. Grégoire est d'avis que les chutes de Montmorency sont une réalité historique largement perçue comme représentative et significative de l'ensemble de la ville de Beauport.

Enfin, le vice-président de la Ligue, M. Réginald Grégoire, a affirmé que le président Gaston Simard n'a pas encore remis sa démission mais qu'il est bel et bien en congé de convalescence. Signalons que M. Simard a assisté à l'assemblée spéciale du conseil municipal vendredi dernier et au débat entre les trois candidats à la mairie mardi soir dernier à l'école Sainte-Christienne dans le secteur Giffard à Beauport.

L'érosion intéresse le candidat Lecours

par **Gérald OUELLET**

"La ville de Beauport n'a pas fait suffisamment de travaux de prévention contre l'érosion dans le parc Chabanel". C'est ce qu'a déclaré au SOLEIL M. Charles Lecours, candidat indépendant à la mairie, lors d'une visite des lieux.

On se souvient qu'en mai dernier, un adversaire de M. Lecours, M. Michel Rivard, attirait l'attention de la population sur le mauvais état des aménagements le long de la rivière Beauport.

Depuis lors, des travaux d'amélioration ont été faits, les autorités municipales profitant de l'aménagement des parcs Juchereau et Chabanel. Ainsi, on a bordé la rivière Beauport, en certains endroits, de roches renfermées dans des cages de broche, afin de prévenir l'érosion.

Ce que M. Lecours reproche aux autorités, c'est de ne pas avoir fait la même chose pour un autre endroit où, d'ailleurs, il y a eu un glissement de terrain. Selon lui, la ville aurait dû profiter du fait que la machinerie nécessaire se trouvait dans les en-

virons pour faire exécuter les travaux nécessaires.

Signalons qu'à l'endroit visé par M. Lecours, une falaise borde la rivière Beauport. C'est une partie de cette falaise qui a glissé dans la rivière Beauport. Une propriété privée se trouve en haut de la falaise.

Egout pluvial

Par ailleurs, M. Lecours considère que le maire Marcel Bédard n'a pas rempli son devoir d'ingénieur et de maire. Il lui reproche de n'avoir pas suffisamment examiné les plans et devis du parc Juchereau. Selon lui, ces plans ne sont pas bons car l'égout pluvial se jette en plein milieu de la falaise.

"Cela va faire de l'érosion et, avec les années le parc et les arbres seront brisés", a-t-il affirmé. Selon M. Lecours, il aurait fallu que le tuyau se rende en bas de la falaise et le maire Bédard a manqué d'attention dans ce dossier. "Ce sont les contribuables qui paieront pour réparer les dégâts", a déclaré M. Lecours.

Câblodistribution dans le secteur nord (Rivard)

La câblodistribution devrait être installée dans le secteur nord de la ville de Beauport pour l'automne de 1981. C'est ce que déclarait hier au SOLEIL M. Michel Rivard, président du Parti municipal de Beauport (PMB) et candidat à la mairie pour faire suite à une entrevue qu'il a eu avec M. André Primeau, directeur-général de Cablevision Nationale Limitée.

Selon M. Rivard, M. André Primeau lui aurait déclaré que pour obtenir le service de la câblodistribution dans le secteur nord de la ville de Beauport, sa compagnie doit en premier lieu faire une de-

mande au CRTC, organisme fédéral qui réglemente la télévision. Cette demande se fera au printemps 1981, date des prochaines audiences. M. Primeau est certain que cette demande sera acceptée par le CRTC.

Enfin M. Rivard déplore que les adversaires du Parti municipal de Beauport détournent la présente campagne électorale du secteur nord de la ville de Beauport plutôt que de parler de leurs actions depuis 1976. Il ne voit pas la nécessité de faire signer une requête pour obtenir ce service qui d'ailleurs sera "en place" pour l'automne de 1981.

par **Marc LESTAGE**

La municipalité de Notre-Dame des Laurentides n'existe plus légalement depuis sa fusion avec Charlesbourg mais son ancien maire, M. Lawrence Pageau qui a été défait par son "voisin d'en face" le conseiller Jean-Roch Pageau, aux élections de 1976, a décidé de réintégrer son poste.

Les contribuables du nouveau quartier 14, le district Bon-Pasteur, sont donc témoins depuis quelques semaines d'une intense lutte électorale que se livre l'ancien maire et le conseiller qui a été élu à titre d'indépendant aux élections qui ont suivi le regroupement, il y a 4 ans.

Notons qu'il n'existe aucun lien

de parenté entre les deux adversaires. "Cette confusion vient du fait que le frère de mon mari est également candidat dans le quartier voisin", d'expliquer au SOLEIL Mme Louise Pageau, la femme de Jean-Roch.

Cette lutte électorale de quartier est largement publicisée du fait que les deux adversaires sont membres de partis reconnus qui présentent chacun une équipe complète à l'élection de novembre prochain.

Le conseiller actuel, M. Jean Roch Pageau fait partie de l'équipe du Grand Charlesbourg dirigée par M. Armand Desrosiers, candidat à la mairie. En ce qui concerne M. Lawrence Pageau, il est le candidat du

parti de l'Action municipale de Charlesbourg dirigée par Me Pierre Bernier, également candidat à la mairie.

Pour les contribuables de Notre-Dame des Laurentides, cette bataille dépasse toutefois la lutte de ces deux partis pour prendre le contrôle à l'Hôtel de ville.

Les candidats

Le conseiller Jean-Roch Pageau a été le seul candidat indépendant qui a réussi à battre les hommes de l'équipe de Henri Casault à l'élection de 1976. A cette époque, il avait défait M. René Bleau autrefois de l'équipe Casault mais qui se présente cette année avec l'équipe du Grand Charlesbourg dans la circonscription

voisine contre le frère de Jean-Roch. En 1976, Lawrence Pageau, l'ancien maire a été défait par 55 voix environ alors qu'il avait deux adversaires.

Pageau vs Pageau

Les deux candidats à l'élection de 1980 sont également connus pour leur engagement dans les affaires de la municipalité.

Jean Roch est né dans la paroisse de Notre-Dame des Laurentides et il est aujourd'hui entrepreneur peintre. Sa femme affirme que "Jean-Roch" a fait plus pour le secteur en 4 ans que tout ce qui avait été fait avant par l'ancienne administration municipale.

En terme de piastres et cents, c'est \$ 8 millions que Jean-Roch Pageau considère avoir obtenus pour améliorer les services dans son quartier depuis son élection, en 1976.

Son adversaire Lawrence Pageau que l'on connaît dans le milieu sous le nom de "Laurence" est adjoint au directeur de la Polyvalente de Charlesbourg et il demande aux contribuables de le retourner à l'Hôtel de ville afin de poursuivre le travail entrepris alors qu'il était maire de Notre-Dame des Laurentides, avant la fusion.

Son épouse, Fernande participe également à sa campagne électorale et elle le représente au besoin. C'est ce qu'elle a fait lors du dernier dîner de la Chambre de commerce alors que son mari était "pogné" à la polyvalente de Charlesbourg où la situation est assez conflictuelle depuis deux semaines.

Il paraît bien difficile pour le moment de prédire l'issue de cette bataille. Les deux hommes comptent sur une très bonne organisation et de nombreux amis dans le quartier.

Leurs relations de voisins ne seront pas modifiées par le résultat de l'élection. Déjà "ils ne se parlent pas beaucoup", selon les gens du secteur.

Nous avons visité les deux résidences pour discuter avec les épouses des candidats. Aux deux endroits nous nous sommes heurtés à des chiens, un petit qui jappe beaucoup et un gros qui grogne d'une façon terrible, à vous glacer le sang dans les veines.

Les dames pour leur part sont de ferventes admiratrices des candidats et n'hésitent aucunement à vanter les mérites de leur préféré.



Les deux candidats du quartier 14 "Bon-Pasteur" de Charlesbourg sont également des "voisins d'en face". Le conseiller actuel, Jean-Roch Pageau demeure au 560 et son adversaire Lawrence Pageau, ancien maire de N. Dame des Lau-

rentides avant la fusion reste au 575 rue Notre-Dame, juste en face.

RESTAURANT CAFE D'EUROPE
Les 24, 25 et le dimanche 26 octobre:
• les moules poulette
• le consommé double au sherry
• la brochette de filet mignon en charreuil, purée de marrons, courgettes farcies
• la zuppa inglese
• Café
Le tout \$ 12.95
27, Ste-Ange, Québec 692-3835

Pensée du jour

"On nous annonce l'âge de l'égalité, mais c'est l'âge de la terreur qui est venue" (M.T.)

RESTAURANT LA SAUVAGERE
St-Jean-Christophe 839-7914

RABAIS SAISONNIER de 25% SUR ENSEMBLES DE SKI FUTURAMA 2 à 10 ans
VENTE FINALE - AUCUNE MISE DE COTE

BOUTIQUE

Le petit **chaperon rouge** INC.

- 605, BOUL. CHAREST EST 523-7345
- MAIL ST-ROCH 522-3620
- PLACE LAURIER 658-1212
- CHARGEX MASTER CHARGE

vu à **Place Cartier**



GINETTE LEMAY et TOMMY. GINETTE Lemay était à Place Cartier au moment où nous l'avons croisée. Accompagnée de son fils Tommy (2 ans), elle avait visité la BOUTIQUE MODE AU BOUT et s'appretait à prendre un goûter au restaurant LES DELICATASSES.

Place Cartier... la place en vue du mail St-Roch (anciennement le magasin Pollack)

SUPER-VENTE ÉTIQUETTES ORANGE

RABAIS DE 20% à 50% SUR TOUTE MARCHANDISE PORTANT ÉTIQUETTE ORANGE

Quelques exemples:

- cartouches 8 pistes à partir de 1,99 \$
- Un lot de disques long-jeu à partir de 1,99 \$
- guitare Aria, AC-20, valeur régulière 415,00 \$ pour 249,00 \$ seulement
- cellule magnétique Shure, M-95 HE, valeur régulière, 146,50 \$ pour 74,95 \$

Une foule d'autres aubaines avec étiquettes orange vous attendent.

St-Guy frères

"Une gamme de bons produits"
MAIL ST-ROCH 522-1233 PLACE LAURIER 651-7384

Le tout se termine, samedi, 1er novembre, 5 heures.

Trudeau domine le débat



marcel pépín

M. Pierre Trudeau n'est pas seulement un politicien racé et un intellectuel redoutable. C'est aussi un excellent acteur, dans le meilleur sens du mot.

Il vient d'en fournir une autre preuve aux membres de la Chambre de commerce hier. Feignant la surprise devant la vigueur des attaques contre son projet constitutionnel, il a choisi de répliquer par le sarcasme, la moquerie, un certain désabusement bien dosé, utilisant avec bonheur le ton du professeur légèrement excédé devant des étudiants bornés qui refusent de comprendre l'évidence.

Lorsqu'il a recouru à ce procédé, M. Trudeau fait des ravages. M. Stanfield l'apprent à ses dépens en 1974, lorsque son adversaire ridiculisa du début à la fin de la campagne l'idée saugrenue de lutter contre l'inflation en bloquant les prix et les salaires.

M. Trudeau vient de donner le ton au combat qui recommence. Aux premiers ministres qui l'accuseront de vouloir modifier fondamentalement le fédéralisme canadien, il répondra qu'au contraire il ne veut que donner enfin des droits aux francophones hors Québec et s'étonnera que le Québec ne soit pas spontanément d'accord avec lui, ce qui lui évite évidemment le désagrément d'admettre qu'effectivement il donne au pouvoir fédéral la possibilité de modifier l'orientation du pays, par voie de référendum.

A ceux qui soutiendront que cette démarche a des allures d'illégalité et qu'en conséquence les tribunaux doivent l'examiner, il répliquera que ce ne sont que froussards qui ont peur de consulter le peuple. (Au fait, quand l'a-t-il consulté, le peuple, lui?)

• • •

Bref, M. Trudeau fait mine de ne pas prendre au sérieux les opposants à son projet. Il fera tout pour convaincre le public francophone qu'il s'agit d'une réforme anodine, sans danger, écartant par des boutades ou des raccourcis historiques les objections de fond.

C'est ainsi qu'il n'a traité qu'en surface et quasi à la blague la principale critique contre son projet, à savoir l'inclusion dans la constitution du mécanisme référendaire. Qu'y a-t-il de mal à consulter le peuple, demanda-t-il comme si cette procédure n'entachait pas en même temps la légitimité des élus provinciaux?

L'objectif du premier ministre est évident: après avoir obtenu l'appui de l'Ontario, grâce à une série de mesures conciliantes et avoir effectué une brèche dans le front de l'Ouest, il lui faut gagner l'appui non du gouvernement du Québec mais des citoyens. Pour y arriver, il lui suffit de réduire la portée de son projet à un généreux geste de soutien aux minorités.

Cette démarche rendra fort difficile l'opposition que veut organiser le gouvernement Lévesque au projet fédéral. Quel poids ont les arguments juridiques contre le déluge de bonnes intentions qu'invoque M. Trudeau pour justifier son coup de force? Après avoir accusé M. Bourassa d'avoir fait rater le grand déblocage pour les minorités en 1971, M. Trudeau invite maintenant les Québécois à se méfier de M. Lévesque.

La tactique est habile. Elle place M. Ryan entre deux feux et laisse toute la place aux politiciens fédéraux. Fort de sa popularité au Québec, M. Trudeau s'offre même le luxe de se passer d'alliés. Il vient de dire aux Québécois qu'il est indifférent à leurs grognements. Cela s'appelle dominer la situation.

revue de presse

L'autre route du séparatisme

S'inclinant devant la nécessité politique, le Parti québécois a assuré aux électeurs québécois qu'il ne tiendra pas d'autre référendum sur la souveraineté-association, si le PQ est réélu aux prochaines élections provinciales. Cette promesse a de toute évidence pour but de gagner les électeurs craintifs au camp péquiste.

En fait, le premier ministre René Lévesque avait à peine soi-disant refermé le couvercle sur la question du référendum qu'il ouvrait une autre boîte de Pandore: "Si, après un certain temps, le renouvellement du fédéralisme en arrive à une impasse, et si le régime est incapable de donner une place légitime au Québec et à ses aspirations, dit M. Lévesque, le gouvernement jouera son existence lors d'une élection."

En d'autres termes, bien que le PQ ne veuille pas courir le risque de promettre un autre référendum, s'il est réélu, il pourrait fort bien décréter une élection-surprise sur la question de la souveraineté-association, à un moment donné, avant l'expiration d'un deuxième mandat. Et en votant pour le PQ à cette élection, les Québécois, en fait, se trouveraient à endosser leur sortie de la Confédération.

Le danger n'est que trop réel, d'autant plus que l'expérience récente du PQ a démontré qu'il est plus facile de gagner des élections que de gagner un plébiscite.

En ce moment, l'emprise du PQ sur le pouvoir est loin d'être assurée. Le désastre référendaire, une série de sept humiliantes défaites dans sept élections complémentaires, et l'appui général du public vis-à-vis des mesures prises par Ottawa pour rapatrier la constitution, tout cela a remis en question le mandat du PQ pour gouverner un parti dont l'intention est de démanteler le Canada.

Aux prochaines élections, il est à peu près certain que le PQ va faire campagne comme étant le parti du bon gouvernement, et non pas du séparatisme. Mais les récents commentaires de M. Lévesque ne laissent aucun doute quant à la stratégie sous-jacente du parti.

S'il est réélu, le PQ s'efforcera de nouveau, et énergiquement, de discréditer la Confédération dans l'esprit des Québécois, et de parvenir au même objectif — le séparatisme — par une autre route.

The Toronto Star

Dix ans après Octobre 1970

Le rapport Duchaine sur la crise d'octobre est un document accablant.

M. Jean-François Duchaine, l'enquêteur spécialement choisi par le gouvernement Lévesque, démolit de façon convaincante la théorie selon laquelle la crise terroriste fequiste, en 1970, aurait été préparée par les autorités dans leur propre intérêt, et principalement en vue de détruire le mouvement d'indépendance du Québec.

Le rapport démontre hors de tout doute que les autorités fédérales et provinciales, loin d'être toute-puissantes et omniscientes, en savaient trop peu et en comprenaient encore moins.

Les dossiers de la police sur le FLQ étaient périmeés. Les autorités ne comprenaient pas le contexte social et politique dans lequel fonctionnait le FLQ. Elles lui attribuaient, à tort, une théorie révolutionnaire et sophistiquée de guérilla, et elles ont, en conséquence, réagi de manière exagérée. Elles n'avaient pas de plan efficace pour faire face aux événements.

Nos moyens de défense contre les abus demeurent pitoyablement minces — ce qui est une raison de plus pour qu'on insère une charte des droits de la personne dans la constitution. (Le 10 octobre)

The Montreal Gazette

Une justice handicapée

A deux mois de l'Année internationale des handicapés, la ville ainsi que la Cour municipale de Québec donnent la preuve d'une intolérance froide et coûteuse à l'égard d'une jeune paraplégique de Beauport, Mlle Lise Vachon, récemment condamnée à neuf jours de prison pour avoir omis de payer trois billets de stationnement.

La seule marque d'intelligence dans cette innommable affaire provient de la directrice de la "prison des femmes", Soeur Pauline Maheu. Consciente que sa cliente n'est pas une criminelle mais une handicapée, sachant que la Maison Gomin n'a pas été conçue pour des chaises roulantes, Soeur Maheu décide de son propre chef de libérer Mlle Vachon dans son intérêt et par souci d'économie pour le trésor public.

Il n'en demeure pas moins troublant qu'au moment où la justice tente de se donner un visage humain et un rôle social, on trouve encore des ju-

ges qui, prenant prétexte d'une réglementation absurde, ne manifestent aucune élévation en expédiant trois fois Mlle Vachon en prison depuis 1978. Est-ce cela la "justice des hommes"?

Quant à l'administration municipale de Québec, il y a lieu de se demander ce qu'elle attend pour traiter les "exclus" avec plus de déférence? D'autres localités du Québec ont d'ores et déjà modifié, sinon leurs textes réglementaires, à tout le moins leur approche à l'égard des citoyens différents de l'immense majorité.

Une ville touristique comme Québec devrait pourtant avoir depuis longtemps développé une mentalité d'accueil pour tous. Cela vise aussi bien les règlements de stationnement que le suivi apporté à l'abattement de quelques barrières architecturales. A quoi peuvent bien servir des espaces réservés aux handicapés quand

tout le monde en fait fi et que la ville n'en a cure?

Qu'un Office provincial des handicapés existe ne justifie pas que les pouvoirs publics s'abstiennent de promouvoir des campagnes de civisme à leur égard. L'époque où la société cachait ses "anormaux" est révolue! Les handicapés réclament eux aussi le droit au travail, aux loisirs, à une vie la plus autonome possible compte tenu de leurs tares permanentes qu'ils n'ont pas choisies.

Un éminent spécialiste de la rééducation des handicapés physiques, le Dr Gustave Gingras, a déjà dit que leur réhabilitation "n'est ni une récompense, ni un acte de charité, encore moins un privilège obscur mais un droit clair et certain". Gouvernants et citoyens doivent le défendre vigoureusement plutôt que de leur manifester une indifférence égoïste ou une pitié hautaine. C'est aussi la leçon que nous sert Lise Vachon!

Jacques DUMAIS



le monde vu d'ici

Des otages qui ont pris du poids



paul lachance

Pour la première fois, depuis le début de la campagne présidentielle américaine, un candidat a brisé le pacte conclu au sujet des otages américains de Téhéran. C'est le candidat républicain, Ronald Reagan, qui a succombé, en faisant allusion à cette humiliante histoire dans un discours électoral.

Son adversaire, le président Carter, le lui a reproché avec d'autant de véhémence que sa position officielle lui permet de traiter allégrement du sujet sans le mentionner par son nom.

Mais, quoi que l'on dise, cette question des otages semble prendre de l'appoint au fur

et à mesure que s'éternise le conflit irano-irakien et, surtout, que s'approche l'échéance du 4 novembre prochain. C'est donc dire qu'elle devient de plus en plus l'épicentre d'intérêts qui, bien que divergents par nature, se rejoignent par leur importance.

Hier, la Majlis iranien a ajourné le débat amorcé sur le sort des otages pour faire place à des questions intérieures iraniennes plus prioritaires. Mais il demeure que le rapport du comité parlementaire nommé pour faire enquête sera rendu public dimanche prochain, ce qui ne manquera pas d'apporter des nouveaux éléments d'espoir.

Il ne faut pas non plus minimiser la déclaration du premier ministre Radjai, pourtant réputé pour son rigorisme et son irréductibilité, selon laquelle

les Etats-Unis seraient plus disposés que jamais à accepter les conditions de Téhéran dont sont désormais exclues des excuses américaines à l'égard de l'Iran.

C'est donc dire que des tractions accélérées ne peuvent manquer d'être en cours entre les deux pays pour vider cette plate. C'est donc dire aussi que, de tous les faux espoirs qui ont flotté surtout sur les premiers américains et, par après, sur le conflit irano-irakien, d'une éventuelle libération des otages américains, ceux qui renaissent actuellement semblent les mieux fondés, les plus crédibles.

Au fond, même si les Iraniens considèrent les Etats-Unis comme leurs pires ennemis, même s'ils protestent avec vigueur de leur détermination de ne point leur réclamer une quelconque aide, ils préféreraient de beaucoup

que Jimmy Carter retourne à la Maison-Blanche.

De son côté, Carter et, avec lui, son affidé Muskie, ne cache plus désormais l'intérêt que son pays a à renouer des relations normales avec l'Iran, une fois les otages libérés, et, surtout, que le pays de Khomeiny n'en vienne pas à être démantelé.

Quel que soit l'esprit dans lequel on reçoit les déclarations de l'administration américaine à cet égard, on ne saurait blâmer l'organisation démocrate de profiter de circonstances électorales, même fussent-elles dénuées de tout scrupule, pour mettre fin à une situation qui n'a que trop duré et ne tend qu'à compromettre davantage le prestige américain à travers le monde et, du même coup, la solidarité indispensable de tout le monde occidental, ce que le conflit actuel du golfe Per-

sique requiert de toute nécessité.

D'autre part, les Iraniens connaissent maintenant plus que jamais la valeur de l'atout qu'ils possèdent pour pouvoir marchander des avantages considérables qui leur sont de plus en plus nécessaires: le dégel des capitaux iraniens aux Etats-Unis, la levée des sanctions économiques qui représentent une énorme ressource de devises fraîches et peut-être même, malgré leurs douteuses dénégations, le rétablissement de relations normales entre Téhéran et Washington. Et, dans ce dernier cas, il en est de même pour les Etats-Unis qui ont absolument besoin d'une plate-forme stratégique de cette envergure au Moyen-Orient.

L'ayatollah Rafjansani déclarait, il y a quelques jours, que son pays n'achèterait pas de pièces détachées aux Etats-

Unis. A New York, en fin de semaine dernière, le premier ministre Radjai répétait, de son côté, qu'il n'était pas question de négocier avec les Américains.

Mais que veulent dire ces déclarations dans le contexte actuel? Jusqu'à quel point sont-elles irrévocables et définitives si l'on se réfère à tout ce qui a été proféré depuis le début de la crise américano-iranienne?

Reste l'autre, l'iman, le guide. Du haut de sa "sedia" de Quom, il s'est toujours plu à répéter qu'il planait au-dessus des contingences matérielles, voire même celles de la guerre. Il avait juré d'humilier "Satan" jusqu'à l'expiation totale. Jusqu'où voudra-t-il poursuivre sa vengeance au risque même d'y sacrifier son pays? Seul Allah doit le savoir.

Quels sont les véritables intérêts de Télé-Médic, ce service de soins d'urgence à domicile qui a récemment défrayé les manchettes en menaçant de se saborder? Henri Bellemare, Sylvie Berthiaume, Jean Lapierre, Serge Mongeau, Marc Renaud, Jean Thibault et Michel Welt, qui font partie du collectif "Socialisme et Santé", ne se font pas d'illusions: il s'agit avant tout d'une entreprise commerciale au profit des hommes d'affaires et des médecins. En désaccord avec l'attitude adoptée par le ministre des Affaires sociales dans toute cette affaire, le collectif souhaite pour sa part une intervention des Centres locaux de services communautaires (CLSC) dans ce secteur actuellement laissé à l'entreprise privée, une solution plus coûteuse qu'il n'y paraît.

Opinion

Télé-Médic Comment s'enrichir à même la maladie

par le collectif "Socialisme et Santé"

Suite à la menace de fermeture portée par Télé-Médic à Montréal récemment, le ministre des Affaires sociales du Québec, après avoir trouvé une solution temporaire, a déclaré que son ministère "allait explorer les modalités d'une implication du ministère des Affaires sociales dans Télé-Médic". Ceci nous amène à nous interroger sur tout le problème des visites à domicile, qu'elles soient urgentes ou non.

Comment expliquer le développement de Télé-Médic? Avant l'instauration de l'Assurance-maladie, ceux qui pouvaient payer trouvaient assez facilement des médecins pour les visiter à domicile. L'Assurance-maladie a sensiblement modifié le tableau: la consultation au bureau est devenue, comparativement à la visite à domicile, beaucoup plus rentable pour les médecins, au plan financier. Du jour au lendemain, les médecins n'étaient plus disponibles... même pour les visites d'urgence.

En 1976 le gouvernement, s'étant rendu compte de la situation, a augmenté le tarif des visites à domicile: il accordait \$20 pour une visite ordinaire entre 9h et 20h (au lieu de \$15) et \$25 pour une visite d'urgence ou une visite entre 20h et 9h (au lieu de \$20). Des hommes d'affaires (médecins et autres) ont senti le profit qu'ils pourraient tirer de cette situation, surtout avec l'arrivée sur le marché du travail de nouveaux médecins non intéressés à aller pratiquer en dehors des centres urbains déjà saturés.

Restait à rentabiliser la formule; on aurait recours aux bonnes vieilles recettes capitalistes: marketing et exploitation. Dans le premier cas, il s'agissait d'annoncer massivement un service tellement accessible qu'on n'ait pas à hésiter à l'utiliser quel que soit le degré d'urgence ou de gravité de la situation. De cette façon, non seulement on comble les besoins réels, mais on en vient à encourager une consommation effrénée des soins médicaux. Pour ce qui est de l'exploitation, le personnel auxiliaire (chauffeurs, téléphonistes et secrétaires) en fera les frais, devant se contenter de salaires insuffisants comme d'ailleurs le président de Télé-Médic l'a lui-même publiquement reconnu.

Une entreprise commerciale

Tout en reconnaissant l'existence d'un besoin dans la population d'un service de visites à domicile, nous ne pouvons accepter ni la façon dont Télé-Médic s'acquitte de ce rôle, ni les coûts que cela engendre.

Le médecin de Télé-Médic qui vient

à la maison voir un patient qu'il ne connaît pas et ne reverra probablement jamais est incapable d'offrir la continuité de soins nécessaire dans la majorité des cas; son intervention, ponctuelle, risque la plupart du temps de ne pas régler le problème. Il fera du rapiéçage en soulageant un symptôme sans pouvoir apporter de solution à long terme.

D'ailleurs dans la très grande majorité des cas les outils dont il dispose ne peuvent être que médicamenteux. En effet, il travaille seul et peut difficilement faire appel à l'équipe multidisciplinaire (travailleurs sociaux, psychologues, diététistes, infirmières, physiothérapeutes, etc.) sans laquelle on ne peut concevoir de traitement continu et global.

De plus, cette approche ponctuelle favorise l'isolement des personnes en rendant plus difficile le contact avec les autres et la prise de conscience des causes bien souvent sociales de leur maladie et des actions qui pourraient être entreprises pour y remédier.

En plus des défauts mentionnés, la solution Télé-Médic coûte très cher. M. Bédard (le président de Télé-Médic) estime que seulement 20% des visites effectuées par Télé-Médic sont urgentes. Ce qu'il ne dit pas, c'est que dans la majorité des 80% qui restent, le client aurait pu se rendre au bureau du médecin, à la clinique ou à l'hôpital et que dans les autres cas, une autre personne que le médecin (infirmière, auxiliaire familiale, etc.) aurait pu tout aussi bien répondre aux besoins. On n'a qu'à songer au travail déjà fait par les infirmières visiteuses pour réaliser comment des non-médecins peuvent dispenser différents services à domicile.

Les implications d'une telle situation sont énormes, au plan économique, car le médecin facture sa visite à domicile au tarif de \$25, tandis que le même service au bureau ne coûte que \$8. De plus, nous n'avons pas à démontrer à nouveau l'illogisme d'une situation où un personnel surpayé effectue des tâches qui pourraient être aussi bien faites (et parfois mieux) par d'autres. Par ailleurs Télé-Médic n'a pas intérêt à éduquer les gens pour éviter les visites non nécessaires, au contraire même, puisque s'il le faisait, il se priverait d'une grande part de ses revenus.

A ce jour, le gouvernement n'a pas voulu identifier la portion des coûts des services de santé imputable à Télé-Médic et aux autres entreprises du genre. Il ne fait cependant aucun doute que la présence de ces organismes se traduit par une augmentation de ces coûts sans que pour autant la santé de la population soit meilleure. En 1979-80, le Québec dépensait \$633,28 par personne pour les services de santé, alors que la moyenne canadienne s'établissait à \$588,37 pour la même période.

Télé-Médic se présente comme une

organisation humanitaire, c'est en fait une entreprise commerciale très payante. Et c'est à partir de nos problèmes de santé que certains individus accumulent des profits rapides, le secteur est particulièrement rentable puisque les clients peuvent consommer sans que les coûts soient un frein à leur appétit, la Régie de l'Assurance-maladie étant celle qui paie la note. Ça n'est pas sans raison que la concurrence est vive dans ce domaine et que les services d'urgence poussent comme des champignons.

L'image de marque

Mais M. Bédard est fûté, il soigne habilement l'image de Télé-Médic dans les médias de sorte que son "produit" est à la mode. Même la prestigieuse émission *Télémag* a montré un reportage sur Télé-Médic qui n'était qu'une promotion commerciale à peine déguisée; malgré diverses pressions pour amener les nuances qui s'imposaient, les responsables de l'émission n'ont rien fait.

Pour tirer pleinement parti de cette image de marque, M. Bédard a fait de Télé-Médic le MacDonald des soins d'urgence. Il vend des franchises de Télé-Médic à qui peut les acheter; des hommes d'affaires de Québec, Laval, Sherbrooke, Chicoutimi, Trois-Rivières et quelques autres villes s'en sont déjà procurés. Comme MacDonald fournit les patates et autres ingrédients à ses concessionnaires, M. Bédard fournit les médicaments et autres accessoires aux propriétaires des franchises, qui doivent s'alimenter chez lui. On comprend maintenant mieux l'intérêt qu'a M. Bédard à ce que le gouvernement paie le coût des médicaments utilisés par "ses" médecins.

Sans doute Télé-Médic Montréal exporte-t-il aussi en province les divers trucs qu'il emploie pour se rentabiliser; par exemple, il semble qu'on garde pour les heures creuses de la nuit les appels dans les foyers de personnes âgées, où il est facile de réveiller quelques malades confus pour les soumettre à un examen médical "d'urgence". Ou encore multiplier les injections pour la clientèle bénéficiant des programmes de gratuite des médicaments.

Cette même clientèle profite aussi de la "gratuité" du transport en ambulance (à \$45 du voyage simple prélevés à même nos taxes) et les ambulances de Télé-Médic ne ménagent pas les voyages aller-retour dans les salles d'urgence des hôpitaux pour des examens qui ne servent la plupart du temps qu'à confirmer des diagnostics et des pronostics déjà connus.

L'Etat providence

Dans une opération publicitaire fort bien montée, les propriétaires de Télé-

Médic ont fait planer la menace d'une fermeture éventuelle. Cette menace coïncidait avec le dépôt d'un premier projet de convention collective par le syndicat des employés de Télé-Médic, mais aussi avec d'éventuelles élections au Québec. Donc, le moment était particulièrement bien choisi: d'un côté, la menace de perdre leur emploi devrait ramener les employés à de plus "raisonnables" demandes et de l'autre, la popularité de Télé-Médic forçait à une intervention gouvernementale "généreuse".

Quand une entreprise privée ne génère pas assez de profits, les patrons se tournent vers l'Etat qui, à même les taxes, voit à renflouer les finances chancelantes et à rétablir un taux de profit "acceptable".

Dans un premier temps, le gouvernement a donc accepté de payer rétroactivement le coût des médicaments injectés par les médecins de Télé-Médic aux personnes âgées et aux assistés sociaux. En posant ce geste, le gouvernement reconnaissait Télé-Médic, les discussions en cours entre les représentants du ministère des Affaires sociales et les patrons de Télé-Médic risquent donc de s'orienter davantage vers des modalités de financement que vers une remise en question de l'orientation ou du mode de fonctionnement de l'organisme. Personne au ministère ne semble s'inquiéter du fait qu'il s'agit là d'une formule qui permet à divers individus de s'enrichir à même la maladie des gens; les patrons de Télé-Médic et les médecins qui y travaillent ont en effet tout intérêt à ce que les gens utilisent au maximum leurs services, car les uns et les autres en tirent un profit appréciable.

La "crise" à Télé-Médic a donné l'occasion aux CLSC de Montréal de préparer un plan de développement de services d'urgence à domicile. Ce plan a été présenté à M. Lazure, conformément à sa stratégie électorale, le ministre des Affaires sociales ménage la chèvre et le chou. Il accueille avec sympathie le plan des CLSC, mais étudie avec grand intérêt les propositions de Télé-Médic, en particulier l'idée de transformer cet organisme à but non lucratif. Que nous offrirait chacune des formules à l'étude?

En devenant une compagnie à but non lucratif, Télé-Médic ne modifierait rien aux services d'urgence qu'il offre. Les patrons de l'organisme se feraient rembourser leur mise de fonds et deviendraient des salariés, quant aux médecins, ils continueraient à être payés à l'acte. Télé-Médic entend même prendre une expansion considérable en ajoutant aux services offerts un service de visites médicales non urgentes à domicile pour certaines catégories de "malades", et nous citons le texte de leur projet nommé *Action-soleil* où il est dit que les "bénéficiaires" (sic) de ces services seraient les personnes de soixante-cinq ans et plus... les personnes vivant seules, les personnes veuves", etc.

Dans ce projet qu'il essaie actuellement de promouvoir, Télé-Médic esquisse une ébauche de services à domicile tournant autour des médecins qui devraient faire énormément de visites à domicile et qui dirigeraient tout un réseau de ressources coûteuses; cette médicalisation outrancière ne tient absolument pas compte des ressources actuelles, des coûts éventuels et des résultats à long terme. Avec Télé-Médic "public", tous y gagneraient puisque les patrons seraient assurés de revenus fixes (certains élevés) et les médecins continueraient à jouir d'une formule qui leur permet de revenus considérables sans investissement aucun, tous, sauf nous, qui par le biais des taxes aurions à payer les déficits d'un organisme somme toute inutile.

Car Télé-Médic ne fait qu'offrir des services d'accommodation pour les médecins qui refusent d'accomplir les parties moins payantes de leur tâche. Ce sont ces mêmes médecins qui luttent farouchement pour la non-intervention de l'Etat et pour la liberté professionnelle, mais quand leur intérêt financier leur dicte de ne plus sortir de leur bureau, ils accueillent avec plaisir une nouvelle formule qui les décharge de cette tâche.

A plusieurs endroits du Québec, les Centres locaux de services communautaires fournissent déjà des services 24 heures par jour, y compris, au besoin, des visites à domicile. Dans les grandes villes, il n'existe pas de CLSC dans tous les quartiers. Par contre, les CLSC de Montréal ont récemment proposé deux

mesures qui leur permettraient de prendre la relève de Télé-Médic: d'une part ils créeraient un CLSC-urgence qui desservirait l'ensemble du territoire de Montréal, d'autre part ils développeraient les services d'urgence de chaque CLSC pour qu'on puisse y recevoir des malades 24 heures par jour. Il y a quelques semaines, les CLSC de la Rive-Sud de Montréal ont offert d'unir leurs efforts pour également offrir un service à peu près identique.

La plupart des CLSC emploient des médecins à salaire, ceux-ci n'ont donc aucun intérêt à multiplier les actes. Les CLSC peuvent aussi compter sur des équipes multidisciplinaires qui sont en mesure de poursuivre l'aide amorcée lors de la situation d'urgence; il serait également facile aux CLSC de mettre sur pied des mécanismes permettant de répartir les divers besoins et de distinguer entre les visites urgentes et celles qui ne le sont pas. La personne âgée isolée a besoin de visites régulières, mais en temps normal ces visites peuvent se faire à jour et à heures fixes et pas nécessairement par un médecin, ce dont cette personne a besoin, c'est d'une part d'un support continu et d'autre part d'un sursis d'assurance qu'en cas de détérioration rapide de sa condition, elle puisse recevoir vite les soins rapides de sa condition, elle puisse recevoir vite les soins requis.

Un service de qualité

Un CLSC pourrait lui offrir, à elle et à tous les autres usagers des services actuels d'urgence à domicile, un service de meilleure qualité. Certes les CLSC sont loin d'être parfaits, mais tout au moins y a-t-on éliminé le paiement à l'acte et le profit; de plus, les CLSC possèdent des structures qui permettent une certaine participation des usagers, ce qui devrait les aider à mieux répondre aux besoins de leur population et à tenter de corriger leurs tares.

Il n'existe pas de CLSC partout au Québec; cependant les régions qui n'en possèdent pas relèvent d'un département de santé communautaire qui pourrait fort bien assumer la suppléance, en attendant.

M. Lazure s'est souvent publiquement prononcé contre la rémunération à l'acte des médecins. Le comité qu'il a chargé d'étudier ce problème vient de lui remettre un volumineux rapport qui condamne sans appel ce mode de rémunération. L'occasion est excellente pour mettre un terme à une entreprise qui n'a pu naître qu'à cause du mode de rémunération actuel, du même coup, le gouvernement pourrait poursuivre le développement d'un réseau de services intégrés qu'il a inopportunistement presque stoppé. Les CLSC n'ont peut-être jamais répondu aux attentes que leur fondation avait suscitées, mais il faut bien reconnaître que le gouvernement ne leur en a jamais donné les moyens.

Télé-Médic Montréal coûte au bas mot un demi-million de dollars par mois au Québec, avec ce montant, il ne fait aucun doute qu'il est possible d'organiser un service public beaucoup plus complet. Même si Télé-Médic se transformait en organisme à but non lucratif, on peut douter de sa capacité de s'intégrer au réseau actuel quand on entend les déclarations farfelues de son président qui a déclaré la guerre aux CLSC et qui répand des erreurs grossières sur leur compte.

M. Bédard a dit que "les CLSC avaient échoué, en 15 ans d'existence, à remplir leur rôle de dispenser des services sociaux et qu'ils avaient coûté plusieurs milliards de dollars au Québecois". Or les premiers CLSC ont été mis sur pied il y a à peine 7 ans et la plupart des autres depuis 2, 3 ou 4 ans. Les CLSC n'ont jamais été fondés pour ne donner que des services sociaux mais des services intégrés, y compris les services de santé. Enfin, le budget annuel de tous les CLSC du Québec est à peu près égal au budget annuel de l'hôpital Notre-Dame; depuis leur fondation, les CLSC ont coûté, pour toute la province, moins de 300 millions de dollars.

Les décisions du ministère des Affaires sociales sont importantes pour notre santé, il est à espérer que le ministre saura se démarquer de la démagogie facile qui est la tentation de tous les politiciens en période préélectorale pour essayer de nous doter de ressources qui nous permettraient de cheminer vers ce mieux-être que nous recherchons tous.



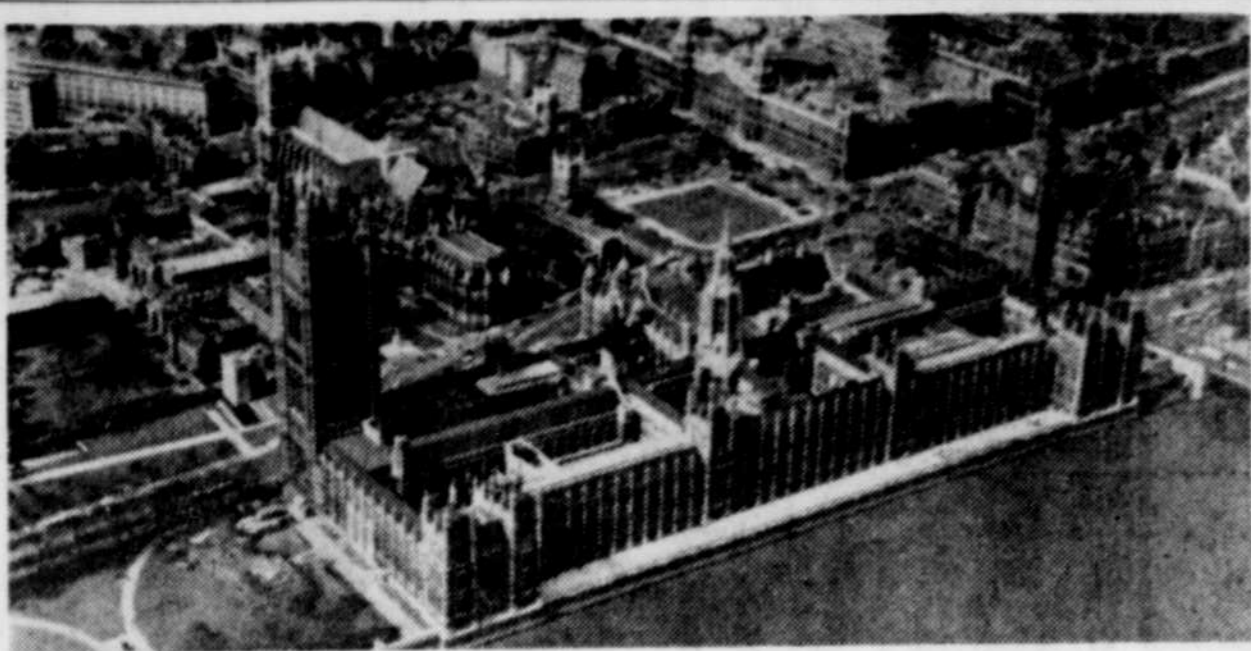
Simon Bédard a fait de Télé-Médic le MacDonald des soins d'urgence

Le Soleil, André Boucher



Quels sont les véritables coûts "publics" de cette entreprise privée?

Le Soleil, Jacques Deschênes



Les immeubles du Parlement de Londres, Angleterre, où le gouvernement anglais décidera pour les Canadiens du sort de leur constitution

Une loi britannique remplacée par une autre loi britannique

Dans une brochure que distribue Publications Canada et qui comprend les points saillants du projet de résolution concernant la constitution du Canada, on lit, en guide d'introduction, que les "Canadiens sont maintenant témoins d'un événement historique de grande importance, alors que l'on demande au Parlement d'entamer le processus du rapatriement de la constitution du Canada". Cette assertion est fautive et pourra contribuer à induire les Canadiens en erreur.

Lorsque le Parlement canadien aura adopté ce projet de résolution, à son tour le Parlement du Royaume-Uni adoptera un projet de loi qui contiendra les 59 articles de la résolution explicitant la nouvelle constitution du Canada. Le Parlement de Westminster n'aura que remplacé une loi britannique par une autre loi britannique: le British North America Act, 1867, par le Constitution Act, 1980. La nouvelle constitution du Canada demeurera encore dans les archives de Westminster, comme la précédente. C'est un texte législatif britannique, et non un texte législatif canadien, qu'il faudra continuer à consulter lorsqu'il s'a-

gira d'interpréter la constitution du Canada.

Le projet de résolution déposé devant la Chambre des communes ne peut donc constituer un pas vers le rapatriement de la constitution puisqu'il ne fait que proposer au Parlement britannique de voter une loi qui sera substituée à l'ancienne. Le seul rapatriement que propose le projet de résolution, c'est celui du processus d'amendement. La constitution demeurera à Londres, mais des modifications pourront y être apportées sans le concours du Parlement britannique, selon des modalités prévues, elles aussi, dans le nouveau texte de loi britannique.

L'acte constitutionnel du Canada sera vraiment rapatrié lorsque le British North America Act, 1867, et ses amendements auront été purement et simplement abrogés par Londres et que le Parlement canadien les aura remplacés lui-même par sa propre loi, laquelle contiendra des dispositions analogues à celles qu'il entend bientôt faire adopter par un Parlement étranger.

Si le projet de résolution soumis au Parlement canadien franchit toutes les étapes prévues,

nous aurons, il est vrai, une nouvelle constitution. Cependant, un gouvernement qui voudra la rapatrier vraiment devra tôt ou tard se résigner à entreprendre les démarches qu'on refuse de faire dès maintenant: proposer au Parlement canadien d'adopter sa propre loi constitutive (celle qu'aura déjà votée inutilement le Parlement du Royaume-Uni), laquelle contiendra une disposition prévoyant que cette loi canadienne entrera en vigueur lorsque le Royaume-Uni aura purement et simplement abrogé le Constitution Act, 1980. Quand on aura ainsi remplacé les boeufs devant la charrue, Publications Canada pourra alors — et alors seulement — affirmer que "l'entrée en vigueur de ces changements libérera le Canada des derniers vestiges de son ancien statut colonial". (Cf. Document explicatif, Introduction.)

Bientôt, nous aurons (peut-être) une nouvelle constitution du Canada, mais toujours pas de constitution canadienne. Affirmer le contraire maintient une équivoque que les politiciens, au Canada, et que les légistes, à Londres, doivent dissiper.

Dominique Lapointe, Québec

Pour un Québec en progrès

Depuis 20 ans, le Québec change de face. Au centre même de son être politique, il développe une chaîne de réactions qui font de lui une puissance nouvelle. Il ouvre la porte au progrès rapide et continu jusqu'à faire élire un parti souverainiste. Cette chaîne de réactions comprend plusieurs anneaux. En voici quelques-uns.

1 — Avec la démocratisation de l'école, la nationalisation de l'électricité et la création de société d'Etat, le Québec s'anime d'une conviction de puissance. Il connaît un remaniement de sa vie nationale, politique et culturelle. Autrefois, les Québécois s'appelaient Canadiens français et se considéraient plutôt comme des serveurs. Maintenant, ils s'appellent fièrement QUEBÉCOIS et veulent devenir CONQUÉRANTS. Comme jamais depuis sa renaissance, le Québec se sent exalté parce que son ascension a été patiemment préparée par des Québécois compétents et audacieux dès l'aurore des années 60.

2 — C'est en s'instruisant et en s'éduquant qu'on devient effectif et fort, qu'on se libère de

complexes d'infériorité et qu'on conquiert sa propre identité. Nous apprenons à maîtriser les forces autour de nous parce que nous possédons la confiance nécessaire dans l'instrument perfectionné du Québec moderne. Notre peuple prend de plus en plus sa place au soleil grâce à son esprit de recherche et à ses réalisations. Les résultats ainsi obtenus sont dignes de notre idéal et de nos idées. A quand la victoire globale?

3 — Depuis une génération, nous apprenons à nous aimer collectivement parce que nous avons appris à concrétiser des grands projets comme la baie James, les Floraliés et le programme OSE. Le mange-canayen disparaît au fur et à mesure que nous voyons nos succès. Quand nous allons nous aimer jusqu'à lutter contre l'ennui, nous regarderons tous ensemble, passionnément, une même conquête, celle à laquelle nous aspirons depuis deux siècles. Pourquoi cette conquête ne serait-elle pas notre souveraineté politique?

4 — Nous avons été appelés à prendre position sur l'avenir politique de notre peuple lors du référendum de 1980. Pour l'instant,

nous préférons continuer à nous ennuier au Canada trudeauiste dans des luttes inutiles, comme le prouvent dramatiquement l'E-CHEC de septembre et le coup bas du rapatriement unilatéral de l'AABN. Notre nouvel esprit d'action doit se terminer sur un acte de possession. Lequel? Il nous faudra toujours lutter pour conserver notre langue et notre culture françaises, pour protéger l'intégrité de notre territoire et pour développer nos ressources humaines et naturelles. Au lieu de survivre rattachés dans une province, nous pourrions défendre les mêmes droits, mais dans un pays à notre talent.

Rester dans le Canada, c'est nous condamner à mourir d'ennui et de nanisme. Bâtir le pays du Québec, c'est nous amener à être nous-mêmes en assurant un progrès continu. La souveraineté politique est un plan de travail pour édifier un Québec optimiste de joie et de libération. Pourquoi nous refuser le vrai progrès, celui d'un vrai pays?

Un Québécois gagnant.

Jean-Louis Jobin, professeur Ancienne-Lorette

A bas l'assurance-maladie et vive l'assurance-santé

On est tous égaux devant la maladie depuis l'avènement du régime d'assurance-maladie mais nous portons-nous mieux pour autant? Est-ce que nous sommes moins malades ou plus en santé? Je vous laisse le soin de répondre à cette question. Certes, le corps médical et le système hospitalier, eux, se portent bien, avec un budget de plus d'un milliard l'année dernière, et qui va toujours croissant. On devrait donc en conclure, selon les économistes et les experts médicaux que les Québécois sont de plus en plus en santé et en bonne condition physique: mais il n'y a rien de plus faux et c'est là que le bât blesse.

En effet, en créant le régime d'assurance-maladie, on a libéré les gens de l'angoisse d'être malades, soit, mais on ne les a pas pour autant libérés, ou tout du moins, tenus éloignés de la maladie. Ainsi, dans un tel système, on paye les gens pour se faire soigner quand ils sont malades mais on ne les rembourse pas pour qu'ils restent en santé et actifs. Au fond, c'est le régime d'assurance-maladie qui est malade et c'est à ce niveau qu'on se doit d'apporter des correctifs dans les plus brefs délais, car tout le monde sait très bien aujourd'hui, que quand même on investirait des milliers de dollars dans la formation d'autres médecins, dans la construction d'autres hôpitaux ou dans l'achat de matériel ultra-spécialisé, les gens ne se porteraient pas mieux et ne seraient pas plus pour autant en forme et en santé.

Donc, ce qu'il faut faire dans un premier temps, c'est changer le rapport de force entre la santé et la maladie, c'est-à-dire donner la même chance à la santé qu'à la maladie: ce qui revient à dire concrètement que notre nouvelle carte d'assurance-santé (feu la carte d'assurance-maladie) nous permettrait désormais de nous donner accès gratuitement aux centres sportifs, aux gymnases,

aux salles de conditionnement physique, aux centres de ski, aux arenas, aux piscines, aux cours d'éducation physique, aux bases de plein-air, aux camps d'été, aux parcs provinciaux, etc., et ce, en tout temps de l'année.

Dans un deuxième temps, pour donner du poids à la nouvelle politique du MAS, j'abolirais la taxe de vente sur la plupart des articles et équipements sportifs, pour ainsi favoriser et faciliter une plus grande accessibilité à la pratique des sports, au plus grand nombre de gens possible. Tout cela pour libéraliser, démocratiser et rendre accessible la santé, au même titre qu'on a rendu accessible et subventionné la maladie. De telles politiques ou mesures sociales auraient pour effet de faire prendre conscience aux gens de l'importance de se tenir en forme et de prendre en charge leur santé pour devenir ainsi des agents de promotion et des gardiens de leur santé. Ils feraient donc mieux la relation entre la santé, la maladie et leurs coûts sociaux.

Certes, au début, cette pre-

mière mesure ferait hausser le budget du MAS (les budgets du MEQ et du Ministère des Loisirs seraient par conséquent indirectement diminués), mais à moyen et à long terme, elle aurait pour effet de diminuer indirectement les frais de maladie et par conséquent, ledit budget. C'est notre seule chance d'espérer qu'un jour la santé et la maladie soient sur le même pied, d'égal à égal et d'en arriver à diminuer, sinon mettre un frein, aux dépenses exponentielles du MAS.

Même si ces mesures peuvent paraître, à première vue, utopiques et irréalistes, il n'en demeure pas moins que c'est la seule voie valable qui reste et qui s'offre à nous et au MAS dans un proche avenir, et je considère que ce changement d'orientation sera une des plus grandes réformes, depuis Hippocrate, dans le monde de la santé et de la prévention, n'en déplaisent à certains médecins et spécialistes de l'Ordre, convaincus du contraire.

Vous "santé" vous mieux dé-

Pierre Poliquin Lauzon

D'autres cauchemars pour étudiants

Cauchemar en communication névrose en arts visuels.

Mon cher Michel, pour faire suite à ta lettre du 16 octobre, sache que le département de communication à l'université Laval n'est pas la seule source de cauchemar des étudiants, mais que le département des arts visuels (arts plastiques) fut certainement nourri au même sein.

Sans énumérer toutes les sessions une à une, les cours sont également très théoriques, car le côté technique a été petit à petit mis de "côté", il ne restait plus d'argent, celui-ci servant à grossissement payer nos théoriciens de l'art, qui même s'ils sont reconnus en tant qu'artistes ne sont pas pour autant pédagogues. (Faire attention ici pour ne pas mettre tous les profs dans le même paquet, car il y en a quand même quelques-uns de très bons qui sauront se reconnaître.)

Le type d'évaluation est d'autant plus aléatoire qu'également si un prof ne t'aime pas la binette, les résultats s'en ressentent. L'étudiant est également une bonne source d'inspiration pour le professeur dont le cerveau imaginaire commence à se ratatiner: c'est pourquoi il est aussi préférable de travailler dans la même ligne de pensée et de recherche que celui-ci.

Le cours est aussi dispendieux qu'en communication car le côté plastique et visuel requiert l'achat de plusieurs matériaux qui vide un compte en banque en le temps de le dire.

Enfin, non seulement il existe des conflits entre étudiants et professeurs, mais le conflit est d'autant plus grand entre professeurs qui ne peuvent se sentir la face. Comment voulez-vous qu'un département fonctionne bien quand

les professeurs sont divisés en deux clans vivant à peu près ce que l'Irak et l'Iran vivent.

Michel, si ton gâteau était pourri, le crémeux sec et la cerise délicate, la mienne était par contre remplacée par un citron: le certificat pour l'enseignement collégial est exactement cours pour cours ce qu'est le certificat en enseignement secondaire, même que ça ne les dérange pas que tu fasses ton stage au secondaire.

Il y a tellement de travail en recherche et communication visuelle, tout au moins de possibilités, qu'il est impensable qu'en 1980, les étudiants en ressortent avec tout autre qu'un baluchon de connaissances. C'est lorsque tu es sorti que tu commences à en apprendre et que tu te demandes si ce cauchemar était nécessaire.

Jasmin Payeur Ste-Foy

V'là l'Bon Vent

BERCE-O-THON - ANIMATION

SAMEDI 25 OCTOBRE

BUTS

- Recueillir des fonds pour le financement d'une série de six (6) spectacles en Californie, du 7 au 16 novembre '80, et financer en partie une tournée québécoise en '81.

PRESIDENCE D'HONNEUR

- Tous les maires de la Communauté urbaine de Québec, de Lévis et de Lauzon, ainsi que
- Les Gouverneurs de la Troupe:
- PAUL A. AUDET, président du Journal Le Soleil
- CAMILLE GAGNON, directeur général IBM (Québec)
- ROGER HEBERT, vice-président CHOI-FM
- JEAN LAMBERT, vice-président Grenier-Ruel et Cies
- MARY LAMONTAGNE, administrateur de sociétés
- RACHEL MERCURE, administrateur de sociétés
- JEAN-MARIE OUELLET, président Union régionale des caisses populaires Desjardins
- JEAN-MARIE POITRAS, président La Laurentienne

PLACE FLEURDELYS 9h à 17h

SOUSCRIVEZ GÉNÉREUSEMENT

— en déposant vos contributions dans toutes les caisses populaires du Québec-Métro et sur place la journée même.

ACTIVITES

- Quatre (4) spectacles
- Ateliers de danse et animation
- Artistes invités
- Nombreuses surprises

UN PRODUIT QUÉBÉCOIS À DES PRIX IMBATTABLES

Sial

JUSQU'À 75% D'ESCOMPTE

(sur articles de second choix)

	PREX	DE VENTE
CARAFE 40 oz	21.00	10.50
GOBLETS 6 oz.	3.80	1.90

	PREX	DE VENTE
ENSEMBLE 5 PIÈCES		
ASSIETTE 7"	4.30	1.08
ASSIETTE 10"	7.50	1.88
BOL À SOUPE	6.60	3.30
SOUCOUPE	3.40	1.70
TASSE	5.80	2.90

HEURES D'OUVERTURE
Lundi-Mardi-Mercredi de 9h à 6h, le samedi de 9h à 5h, le dimanche de 10h à 5h.

CHARGEX master charge Acceptées

CARAFE ET GOBLETS

	PREX	DE VENTE
CARAFE 40 oz	21.00	10.50
GOBLETS 6 oz.	3.80	1.90

BOL À SOUPE À OIGNON

	PREX	DE VENTE
Bol à soupe oignon forme pomme	7.50	3.75
Bol à soupe oignon forme ovale	7.00	3.50
Dessous de bol à soupe	4.20	2.10

QUÉBEC
950 De Bourgogne
Ste-Foy Québec
A l'intersection
Quatre Bourgeois

659-3971

CENTRE-VILLE
105 Ste-Catherine ouest
Place des Arts
Montréal, Qué.

849-7267

BROSSARD
6185 boul. Taschereau
Brossard, Qué.
à l'est de Lapinière

676-0381

LAVAL
2860 boul. Le Caribou
Dorval, Qué.
à l'intersection de
l'autoroute 440

687-4046



justice

par Marcel COLLARD

En poste depuis quelques jours, le nouveau juge en chef des sessions de la paix à Québec veut implanter certaines réformes pour améliorer le rendement de l'appareil judiciaire.

Cependant, comme il l'a confié aux journalistes de la tribune judiciaire, hier matin, selon ce qu'il avait également déclaré lors de sa prestation de serment, le juge François Tremblay ne veut rien imposer à coups de directives et de lettres. Dès cette semaine, et à toutes les deux semaines, il entend réunir les autres magistrats sous sa juridiction pour discuter de la situation et les consulter sur un certain nombre de sujets.

Dans l'immédiat, le juge Tremblay voudrait instaurer une cour de pratique pour reléguer certains dossiers, à l'exemple de la Cour des sessions de la paix à Montréal, favoriser l'expérience de la communication de la preuve entre les procureurs du ministère public et ceux de la défense pour accélérer les procédures et éviter parfois une parade inutile de témoins. Si les autres intervenants y consentent, il faut s'attendre par exemple, à dresser un rôle de causes appelables en matinée et un autre, dans l'après-midi, évitant ainsi d'obliger de longues attentes des prévenus et des témoins.

Dans l'ensemble, avec ses collègues, le juge en chef tient énormément à améliorer le reflet que doit donner la justice.

Négligence criminelle

Jacques Bussières, 25 ans, du 714 boulevard Fortin, à Saint-David, a été inculpé sous quatre chefs d'accusation, à la suite d'un accident de la route qui coûta la vie à Julie Thivierge, âgée de 16 ans, de la 10e Rue à Charny, au matin du 23 août, sur la route 132, à Saint-Romuald.

Le prévenu qui avait subi une enquête devant le coroner J.-Armand Drouin, mardi, a comparu hier matin devant le juge Roch Lefrançois, en Cour des sessions de la paix, où il fut accusé d'avoir causé la mort de Mlle Thivierge, par négligence criminelle et d'avoir causé des lésions corporelles à Brigitte Roberge, 17 ans, de Charny. En outre, il devra répondre à l'accusation d'avoir conduit son automobile en état d'ébriété et d'avoir eu une teneur d'alcool dépassant 80 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang.

Le juge Lefrançois a libéré le prévenu moyennant un cautionnement personnel de \$950 et il a fixé l'enquête préliminaire au 8 janvier.

Deux ans moins un jour

Le juge Jean Grenier a manifesté une certaine compassion à l'endroit de Michel Sansfaçon, 31 ans, de la rue Bernatchez, à Vanier, qu'il a condamné à deux ans moins un jour de prison, de façon à lui permettre de poursuivre des traitements psychiatriques, à Québec.

Le 12 juin 1979, Sans-

façon était accusé de tentative de meurtre, le 9 mai 1979, sur la personne de Francine Mainguy, d'usage d'une arme à feu et d'avoir causé des dommages à l'automobile de Mlle Mainguy. Par la suite, il bénéficia d'une accusation réduite de lésions corporelles, d'avoir braqué une arme à feu, outre la dé-

térioration de l'automobile. Le 12 mai 1980, il était accusé d'avoir manqué à des conditions de sa remise en liberté en communiquant avec Mlle Mainguy, de s'être porté à des voies simples sur la personne de Mlle Mainguy et d'avoir omis de se soumettre aux traitements psy-

chiatriques qu'il devait subir. Il était détenu préventivement depuis cette date. Selon les chefs d'accusation, le juge Grenier a prononcé des sentences concurrentes de deux ans moins un jour, de 12 mois et de six mois. Déjà au début de l'année 1979, il avait été

condamné à une amende pour voies de fait sur la même femme. **Sursis de sentence** Le représentant du ministère public, Me René de la Sablonnière a accepté que André Huot, 35 ans, de la 122e Rue, à Beauport, avoue sa culpabilité à une accusation réduite d'avoir

causé des lésions corporelles dans l'intention de blesser Serge Gagné, au lieu de tentative de meurtre. Devant le juge Paul-Emile Fortin, Me André Gaulin a offert un aveu de culpabilité qu'a accueilli favorablement Me de la Sablonnière. Ce dernier a informé le juge que Gagné avait

été un témoin récalcitrant à l'enquête préliminaire et qu'il s'agissait d'un individu enclin à vouloir boire "sur le bras" dans divers établissements. Dans la nuit du 7 au 8 janvier 1978, Huot, alors employé dans une brasserie, avait eu une altercation avec Gagné et il avait fait usage d'une

arme 22, l'atteignant au cou. Selon le procureur du ministère, Huot est aujourd'hui un citoyen exemplaire, méritant de s'en tirer avec un sursis de sentence. Le juge Fortin a agréé à la recommandation en assortissant le sursis d'une ordonnance de probation de trois ans.

EN INVESTISSANT CETTE ANNÉE \$1 MILLIARD AU PAYS, L'IMPÉRIALE CRÉE DES EMPLOIS. SES PROFITS RENDENT LA CHOSE POSSIBLE.

Les \$879 millions que nous avons investis au Canada en 1979 représentent une augmentation de l'ordre de 64 p. cent comparative-ment à l'année précédente, soit presque trois fois le taux déclaré dans l'industrie. Cette année, notre investissement passera à \$1 milliard. Ces chiffres témoignent éloquentement de l'engagement de l'Impériale dans la recherche de nouvelles sources d'énergie dont tous les Canadiens pourront bénéficier.

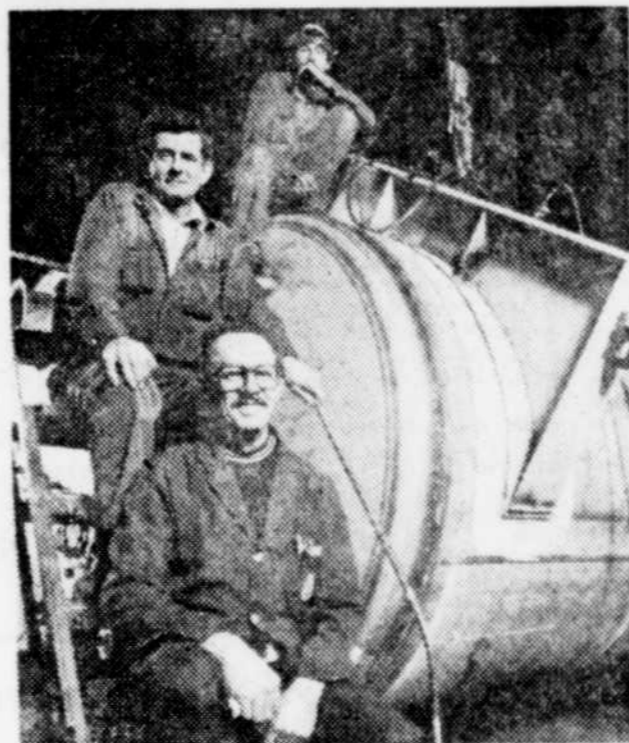
La majeure partie de cette somme investie par l'Impériale servira à la découverte de nouvelles sources d'énergie et à la mise au point

de méthodes permettant éventuellement d'extraire davantage des sources connues.

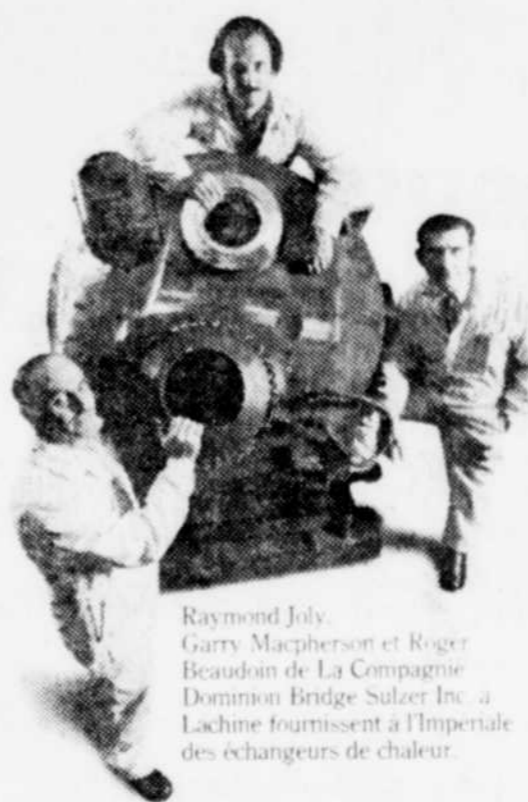
Mais les retombées de cet investissement vont bien au-delà du développement énergétique. Des fournisseurs de biens et services de l'Impériale en bénéficieront d'un bout à l'autre du pays.

On parle souvent des profits importants réalisés par les compagnies pétrolières. Nous souhaitons que vous vous souveniez aussi que leurs investissements aident à créer des emplois.

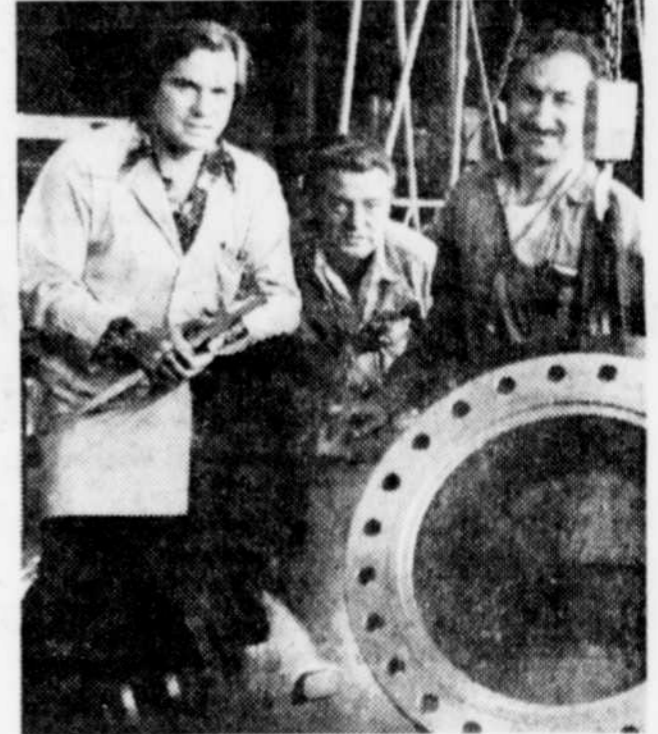
Mentionnons quelques individus et sociétés faisant affaire avec nous:



Leo Falardeau et son équipe sont à l'emploi de la compagnie Robert Mitchell de Ville St-Laurent, fabricant de raccords en acier inoxydable utilisés dans nos raffineries.



Raymond Joly, Garry Macpherson et Roger Beaudoin de La Compagnie Dominion Bridge Sulzer Inc. à Lachine fournissent à l'Impériale des échangeurs de chaleur.



Ricky Zarembo, Kazimierz Misnioik et Antonio D'Armas, employés de Velan Engineering Ltee à Ville St-Laurent. Cette maison fabrique les purgeurs automatiques qui séparent l'huile de la vapeur dans nos usines d'huile lourde.



Le groupe de Norman Baril, chez Drummond Welding & Steel Works Ltée de Longueuil, participe à la fabrication de nos réservoirs à essence.



1880-1980

Compagnie Pétrolière Impériale Ltée
Partenaires de notre avenir collectif depuis déjà cent ans.

Lise Albert Beaulieu, O.D.
optométriste
2911, Longchamp, ste-foy, que.
EXAMEN VISUEL
CHOIX DE MONTURES
VERRES DE CONTACT
Jour & soir sur rendez-vous
653-2124

Grande vente d'entrepôt

Un lot de mobiliers de cuisine, de salon, de chambre, réfrigérateurs, congélateurs, laveuses, sècheuses, fauteuils, lampes, tables de salon, sommiers et matelas, etc., la plupart ayant été en exposition aux Habitations Pré-Fab, vendu à prix de sacrifice. Une belle occasion pour les couples de meubler leurs foyers à un prix exceptionnel.

Premiers arrivés, premiers choix.
MISE DE COTE, FINANCEMENT DISPONIBLE

Paul Robitaille
504, de la Canardière, Limoilou
529-9488

Tout est dans la manière

Choix varié d'arrangements de fleurs de soie pouvant se marier à tous les styles d'aménagements.
À partir de 12,50 \$

Stationnement facile à l'arrière du magasin. Livraison dans Québec et la banlieue.

Salon **de Fleuri**
135 St-Joseph Est
524-5218

Deuxième meurtre en neuf jours à Millhaven

(D'après PC) — Tandis que les 300 détenus du pénitencier de Millhaven en Ontario sont confinés à leurs cellules par suite d'un deuxième meurtre en neuf jours à cette institution, le solliciteur général Bob Kaplan a déclaré, hier, qu'il y aurait enquête sur les allégations des prisonniers de Dorchester au Nouveau-Brunswick, à l'effet que les autorités du pénitencier leur administreraient des racles et les harcèleraient moralement.

A Millhaven, on a en effet découvert, hier, le cadavre de William John Glenn, âgé de 32 ans, peu après l'ouverture des cellules pour la matinée.

Glenn semblait avoir été poignardé mais on n'a pas encore obtenu les résultats de l'autopsie. Il purgeait une peine de cinq ans et neuf mois pour vol à main armée et devait être libéré sous surveillance en mai.

Un autre prisonnier a été trouvé mort dans sa cellule le 13 octobre. Selon un porte-parole du service correctionnel du Canada, les deux hommes faisaient partie d'une unité de 90 prisonniers mais que leurs cellules n'étaient pas près l'une de l'autre. On ne sait pas encore s'il y a quelque lien entre les deux meurtres.

Enquête

Quant aux accusations des prisonniers de Dorchester, elles avaient été rendues publiques, plus tôt cette semaine, par une lettre que 38 d'entre eux avaient fait parvenir à une station de la radio anglaise de Radio-Canada.

Un porte-parole du pénitencier, M. Justin Sullivan, a déclaré lors d'une entrevue que les prisonniers ont des possibilités de se plaindre s'ils se sentent maltraités par les gardiens.

"Ils ont une procédure de grief, a-t-il dit, et ceux-ci sont évalués par un enquêteur correctionnel. Donc, si l'un d'eux a été maltraité de quelque façon que ce soit, il peut utiliser cette procédure."



De la neige?... Et puis quoi?

La neige ne constitue pas un problème puisque les tondeuses n'ont pas besoin de pneus à neige. C'est du moins ce que semblait penser hier, Frank Grenco, un employé municipal de Calgary, qui croit que de bons soins prodigués à la fin de l'automne réduisent le travail du printemps.

IRISCO PRÉSENTE L'ORDINATEUR INDIVIDUEL POUR LES PROFESSIONNELS LE HP - 85

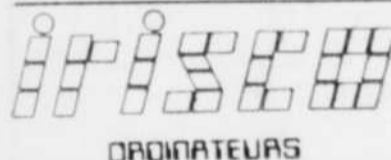


VOUS DESIREZ UNE DÉMONSTRATION ?

- Chez IRISCO, un HP - 85 vous attend !
- Ou encore, invitez-nous à votre bureau pour l'essayer.

Un monde nouveau s'ouvre à vous avec le HP - 85 ; venez le voir chez IRISCO, le seul concessionnaire Hewlett-Packard pour le HP - 85 dans la région de Québec

LE SEUL SPÉCIALISTE DU MICROORDINATEUR À QUÉBEC



IRISCO du Québec Inc.
1990, boul. Charest ouest
Sainte-Foy, Québec G1N 4K8
(418) 683-2468

ORDINATEURS

Capture d'un évadé de Dorchester

MONTREAL (d'après PC) — Serge Roberge qui a été condamné pour meurtre et qui s'était évadé du pénitencier à sécurité maximum de Dorchester au Nouveau-Brunswick, le 24 août, a été repris par la Sûreté du Québec, hier, alors qu'il déambulait dans une rue achalandée de Montréal.

Originaire de Montréal et âgé de 26 ans, Roberge s'était évadé en compagnie de Claude Maillet, âgé de

20 ans, de Bouctouche au Nouveau-Brunswick, qui est toujours au large. Il purgeait aussi une peine d'emprisonnement à vie.

Un porte-parole de la SQ a déclaré que Roberge n'était pas armé et qu'il n'avait offert aucune résistance aux deux policiers l'ayant repéré dans l'est de la ville.

Roberge et Maillet s'étaient évadés en escaladant un mur à l'aide d'un câble.

Les autorités du pénitencier ont déclaré qu'une agitation et un incendie, le soir de l'évasion, avaient pu avoir été provoqués en guise de diversion. Mais 38 prisonniers ont nié cette version dans une lettre envoyée de Dorchester et lue, plus tôt cette semaine, sur les ondes de la radio anglaise de Radio-Canada.

La lettre affirme que l'agitation est survenue quand on a ordonné de confiner les prisonniers à leurs cel-

lules, sans explication, par suite de l'évasion. Elle ajoute que les prisonniers n'étaient pas au courant de l'évasion et suggère qu'un gardien en faction dans une tour à proximité du lieu de l'évasion s'était endormi.

Les gaz lacrymogènes ont été employés quand les prisonniers ont refusé d'entrer dans leurs cellules, selon la lettre, et certains d'entre eux ont fracassé des téléviseurs et d'autres objets.



La nouvelle Régie du logement vous informe.

La nouvelle Régie du logement remplace désormais la Commission des loyers, aussi appelée Régie des loyers. Seul organisme responsable des questions de bail, la nouvelle Régie informe propriétaires et locataires, et arbitre les litiges si nécessaire. Enfin, la nouvelle Régie devient le seul tribunal pouvant juger toute réclamation inférieure à 6 000\$ relative au bail d'un logement et déposée après le 1er octobre 1980. Toutes les demandes déjà déposées à la Commission des loyers suivront leur cours normal.

Depuis le 1er octobre, il y a de nouveaux droits et de nouvelles obligations pour le locataire et le propriétaire. Plusieurs dispositions ont été prises pour que l'entente soit plus claire et plus facile. Elles sont décrites dans le nouveau bail type, disponible à tous les bureaux de la Régie.

Voici trois changements qui peuvent vous concerner dès maintenant.

1 Si vous renouvez votre bail actuellement.

Le propriétaire peut modifier les conditions du bail, dont le loyer. Il doit aviser par écrit le locataire dans les délais prévus (pour un bail d'un an: 3 mois minimum, 6 mois maximum). L'avis d'augmentation doit indiquer l'ancien et le nouveau loyer, la date d'entrée en vigueur et la durée du bail si celle-ci est modifiée. Le locataire peut refuser les modifications en avisant par écrit le propriétaire dans le mois suivant réception de l'avis sinon il est considéré comme ayant accepté. Si le propriétaire reçoit un avis de refus, il doit déposer une demande à la Régie dans le mois suivant, sinon le bail sera prolongé aux conditions antérieures.

2 Si vous négociez un nouveau bail.

Avant la conclusion, le propriétaire doit remettre un exemplaire du règlement de l'immeuble s'il en existe un. Lors de la conclusion, il doit aussi remettre un avis écrit, dont le texte apparaît au nouveau bail, indiquant le loyer le plus bas payé au cours des 12 derniers mois ou celui fixé par la Régie. Le nouveau locataire peut s'adresser à la Régie pour faire réviser son loyer s'il est plus élevé que l'ancien, mais il doit agir dans les délais prévus. De plus, le propriétaire doit remettre au nouveau locataire un exemplaire du nouveau bail dans les 10 jours de sa conclusion.

3 Si un propriétaire veut reprendre possession d'un logement.

Le propriétaire peut reprendre possession d'un logement pour s'y loger lui-même ou y loger un membre admissible de sa parenté. Il doit expédier un avis écrit au locataire dans un délai qui est maintenant de 6 mois dans la plupart des cas, et mentionner la date de la reprise, le nom et le lien de parenté du futur occupant. Le locataire, dans le mois suivant la réception de l'avis, doit aviser par écrit le propriétaire de son intention de s'y conformer ou non, autrement, il est considéré comme ayant refusé de quitter les lieux. En cas de refus, le propriétaire doit s'adresser à la Régie dans le mois suivant le refus pour obtenir l'autorisation de reprendre le logement.

La nouvelle Régie du logement vous donnera plus d'information dans les mois à venir. D'ici là, si vous faites face à un problème de bail, communiquez avec le bureau le plus près de chez vous.

Gouvernement du Québec
Régie du logement

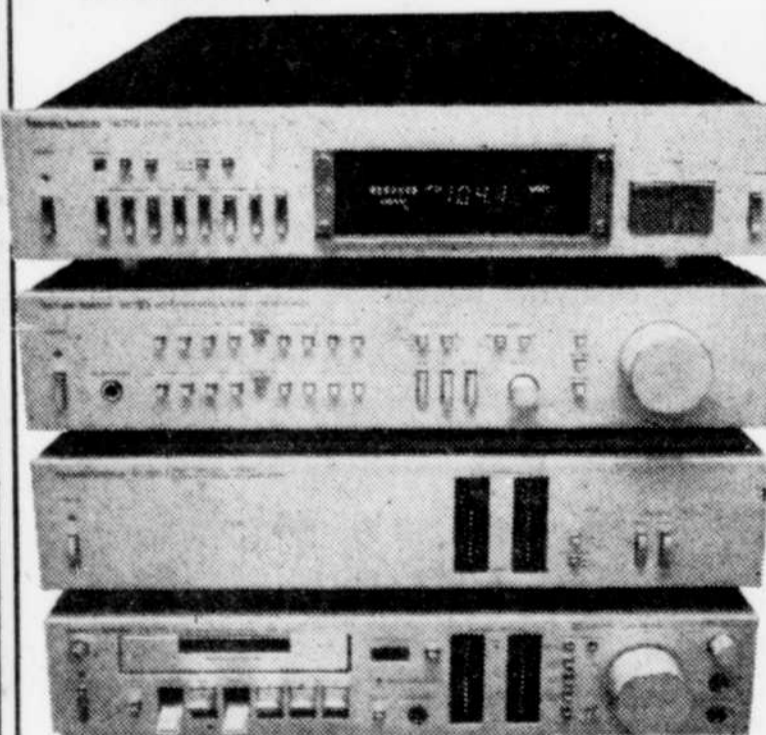
rotac

... à l'écoute de vos besoins

Pour les audiophiles désireux d'un service d'information et d'achat des plus personnalisés

Nos services sont aussi à votre mesure:

- 2 salles d'écoute distinctes parfaitement isolées
- Des techniciens experts ayant à leur disposition des appareils électroniques de précision pour vous assurer un service de qualité



A l'image de nos locaux, notre gamme de produits est à la fine pointe de la nouveauté.

EN VEDETTE:

La nouvelle série 700 de harman/kardon

au design aminci

- Récepteur
- Préamplificateur
- Amplificateur
- Magnétophone à cassettes

ROTAC vous offre PLUS pour vous MIEUX servir!

rotac

2873, Chemin Ste-Foy, Ste-Foy
653-7768

Service autorisé Harman/Kardon, Denon, B&W, Tannoy, Quad, Nakamichi

Double pourvoi de policiers de la CUM

La Cour d'appel donne raison à Jean Keable

MONTREAL (PC) — Tout comme le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure, l'avait fait un décembre dernier, la Cour d'appel a rejeté, hier, le double pourvoi du directeur de la police de Montréal, M. Henri-Paul Vignola, et de l'un de ses subalternes, le sergent-déTECTIVE Emile Bisailion, à l'encontre de la décision du commissaire Jean-F. Keable de forcer les policiers de la CUM à dévoiler certaines de leurs sources d'information relativement à certaines activités terroristes.

de communiquer à d'autres les informations confidentielles qui lui avaient été données, au cours de son enquête, le policier qui était en train de témoigner, au moment où l'ins-truction a été sus-pendue, voulait faire réviser la décision d'o-bliger les policiers à di-voiluer leurs sources.

Dans les deux cas, on invoquait le tort considérable qui pouvait être fait au service de police montréalais si la règle de confidentialité généralement observée n'était pas maintenue.

Dans le cas de la procédure présentée par le sergent Bisailion, le ju-

ge Amedée Monet en-registre sa dissidence. Quant aux juges Jean Turgeon et Claire l'Heureux-Dubé, ils se disent d'avis que même si on peut regretter que Me Keable ait fait cer-taines révélations et qu'il aurait été pré-férable que son en-quête se poursuive à huis clos sur certains sujets délicats, il n'en est pas moins resté dans les limites de sa juridiction.

Les deux magistrats rejettent par ailleurs la prétention que le di-recteur de police, sur son territoire par-ticulier, est in-dépendant du pouvoir politique, et qu'il doit faire, selon la loi et sa

conscience de l'intérêt public tel qu'il le voit, en étant seulement sou-mis au contrôle et à la surveillance des tri-bunaux supérieurs.

Les deux juges sou-tiennent qu'au con-traire, il doit agir sous l'autorité du procureur général, qui est le ve-ritable gardien de l'or-dre public.

C'est lui, qui, selon la loi, aurait pu s'opposer à ce que le commissaire Keable pose des ques-tions sur l'identité des informateurs policiers. Mais il ne l'a pas fait.

Bien plus, c'est le gouvernement dont il fait partie qui a confié au commissaire le man-dat spécifiquement ex-

primé de faire porter son enquête, entre au-tres, sur "le re-crutement d'in-

formateurs par des moyens illégaux ou ré-préhensibles". Il est donc manifeste, dans

les circonstances, qu'on ne peut contester au lieutenant-gouverneur en conseil le droit d'en-

quêter sur ses propres corps de police et sur leurs méthodes de tra-vail. Puisque ce faisant,

il vise à faire enquête sur l'administration de la justice, qui est du ressort des provinces.

LES SPÉCIALISTES DU CADRE

Avec plus de 300 moulures et au delà de 150 couleurs de passe partout, nos conseillers peuvent vous aider à choisir l'encadrement idéal à votre pièce. (25 possibilités de coupes différentes pour passe partout, verre sans reflets, etc.).

FORMAT NON STANDARD

Moulures de bois:

À notre magasin principal du 560, boul. Hamel, nous coupons des cadres du format désiré, pendant que vous attendez.

Moulures de métal:

Au 560 Boul. Hamel et à Place Laurier, faites couper un cadre de métal au format désiré et ce avec 20% de réduction. Vous pourrez ainsi le monter vous-mêmes, si vous le désirez.

Que ce soit à notre succursale des Galeries Chagnon, de Place Laurier, de Carrefour Charlesbourg ou du 560 boul. Hamel, vous profiterez partout des nombreuses connaissances de nos spécialistes; en plus de la qualité de fabrication signée: Encadrements Ste-Anne.



Aussi: Nous encadrons de tout peu importe la grandeur:

- Photo, Aquarelle, Broderie, Petits-points, Miroir, Pastel, Reproduction, Peinture à l'huile, Collection de monnaies, Diplôme, Assiette, Pièces florales, etc.

FORMAT STANDARD:

À vous d'en profiter!

Avec l'achat d'un cadre sur le plancher nous encadrons votre pièce immédiatement et sans frais de main-d'oeuvre.



encadrements ste-anne inc.

Québec
560 Boul. Hamel
529-6261

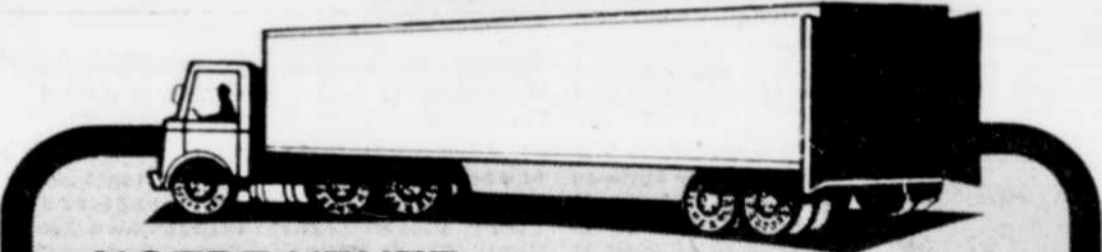
Lévis
Galeries Chagnon
837-2469

Ste-Foy
Place Laurier
658-3320

Charlesbourg
Carrefour Charlesbourg
627-3232



LE CENTRE DE L'ARMOIRE DE CUISINE



NOTRE VENTE DE DÉMÉNAGEMENT SE CONTINUE

TOUT DOIT ÊTRE VENDU



RABAIS SPÉCIAUX SUR TOUS LES MODÈLES EN MAIN

Rabais incroyables sur les armoires de cuisine de différents modèles, portes en bois, dessus de comptoirs, coiffeuses-lavabos.

LIVRAISON RAPIDE • ESTIMATION GRATUITE

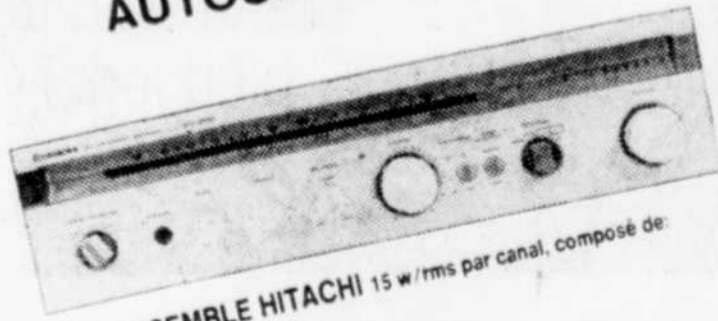
HEURES D'OUVERTURE:
Lundi au vendredi: de 9h à 16h;
jeudi et vendredi: de 9h à 21h;
samedi: 9h à midi et sur rendez-vous.

2645, rue Watt,
Sainte-Foy
658-6924

L'ŒIL EN FÊTE

"LE SON AU BAS PRIX STUDIO GOSSELIN"
NOUS AVONS PRÉPARÉ POUR VOUS DES ENSEMBLES HAUTE-FIDÉLITÉ À PRIX SPÉCIAUX

AUTOUR DE L'AMPLI HITACHI SR-2010



UN ENSEMBLE HITACHI 15 w/rms par canal, composé de:
• l'ampli SR-2010
• la table tournante HT-324
• 2 enceintes acoustiques HFC-100

l'ensemble
\$498

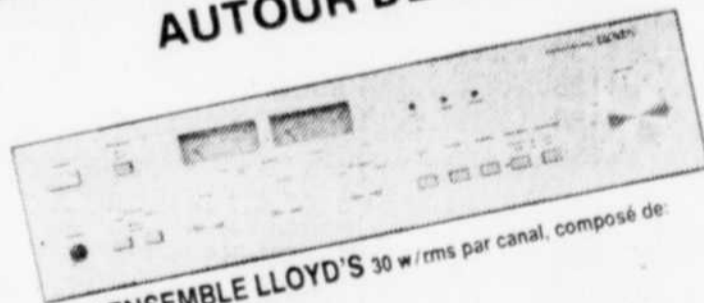
AUTOUR DE L'AMPLI NIKKO NA-690



UN ENS. 45 w/rms par canal, composé de:
• l'ampli NA-690
• la table tournante TECHNICS SL-B2, avec cartouche magnétique AT11E
• le tuner NIKKO NT 709
• 2 enceintes acoustiques SCMA 60 w/rms

l'ensemble
\$864

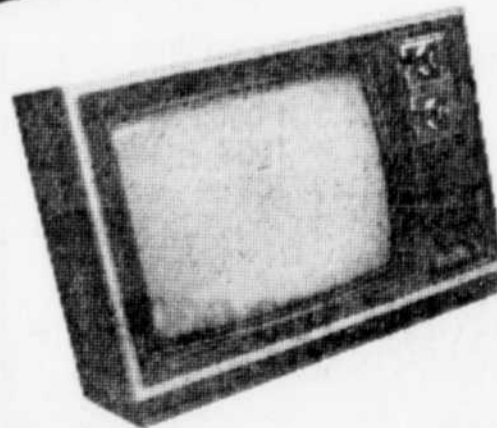
AUTOUR DE L'AMPLI LLOYD'S H 545



UN ENSEMBLE LLOYD'S 30 w/rms par canal, composé de:
• l'ampli H 545
• le tuner H 655
• la table tournante H 714
• 2 enceintes acoustiques HP 027

l'ensemble
\$498

LE TÉLÉVISEUR HITACHI MT 215



couleur, 20 pouces
\$599

LE MEILLEUR AMI DE VOS DISQUES
LA BROSSE DECCA
\$14⁹⁵

STUDIO GOSSELIN
102, Rte Kennedy
Lévis
833-5860

DIVISION HAUTE-FIDÉLITÉ

SUPER-VENTE du 24 au 30 octobre

POÊLE À BOIS DE SELKIRK
"ACORN RANGER"

Rég. \$535
SPÉCIAL

\$399

Épargnez \$136
(Si livré, \$10 en sus)



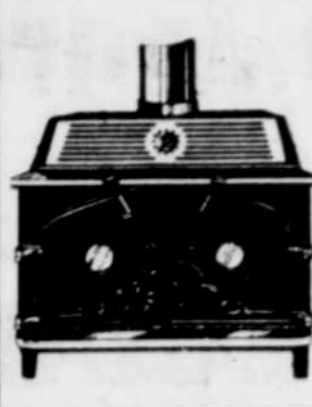
Poêle à bois
"Voyageur"
PAR SELKIRK

Servez-vous en
comme foyer ou
poêle à combustion
lente.

SPÉCIAL

\$399

(Si livré, \$10 en sus)



CLÔTURE À NEIGE

Couleur
VERTE

En épinette
et non en
tremble.
Broche de
calibre # 16.

Rouleau 4'x50'

\$18.95



STYROFOAM
BLEU SM R-5

1", 24"x96"

La feuille

\$3.80

(Si livré, \$10 en sus)



PORTES
PREMONTÉES

12" à 32" de large

Incluant: cadre,
chambranle, ser-
rure, peinture, arrêt
de porte.

\$38.90

Monsieur
dismat

HEURES D'AFFAIRES
Lun au mercr. 9:00 à 17:00
jeud et vendr. 9:00 à 21:00
samedi 9:00 à midi

frenette & FRÈRES

376, ROUTE NATIONALE, PORTNEUF
ST-AUGUSTIN 286-3321
QUÉBEC 694-9264
878-2936
GROS ET DÉTAIL Livraison
quotidienne

Max Gros-Louis cherche à obtenir un 9e mandat

par Marc LESTAGE
Le grand chef du Village-des-Hurons, M. Max Gros-Louis, 57 ans, mène actuellement une campagne électorale très discrète afin de se faire réélire pour une neuvième fois comme chef de bande.

Son adversaire, M. Konrad Sioui, 27 ans, a lancé, hier, sa campagne électorale. M. Sioui travaille comme fonctionnaire à la Direction du développement de l'emploi du ministère fédéral de l'Immigration

et de l'Emploi et son programme électorale compte une vingtaine de points touchant la jeunesse, les services sur la réserve, les vieillards, l'emploi et autres.

de l'emploi et son programme électorale compte une vingtaine de points touchant la jeunesse, les services sur la réserve, les vieillards, l'emploi et autres.

bande habilitée à voter selon les statuts et la loi indienne du Canada. Une centaine d'autres membres statuts de la bande appartiennent à une dizaine d'autres familles.



Le grand chef Max Gros-Louis mène une campagne discrète.



M. Konrad Sioui est le seul adversaire de M. Max Gros-Louis au poste de grand chef.

En plus de ces deux candidats au poste de grand chef, les 450 électeurs du Village-des-Hurons auront à choisir sept petits chefs parmi une brochette de 10 candidats, dont trois membres du conseil qui a été dissous récemment. MM. Michel Laveau, Benoit Picard et Denis Picard.

Les autres candidats au poste de petit chef sont Maurice Duchesneau, Jean-Paul Gros-Louis, Jean-Claude Lainé, Reine Lainé, Fabien Sioui, Régent-Grégoire Sioui et Roch Sioui.

Cette élection devait normalement avoir lieu au début de décembre, à la fin du mandat de deux ans, mais le conseil a décidé volontairement de remettre sa démission, il y a quelques semaines, afin de provoquer une élection dès le mois d'octobre, ce qui convient davantage, semble-t-il.

Tous les membres statuts de la bande ont légalement droit de vote à condition d'avoir 21 ans et de demeurer sur la réserve depuis au moins 30 jours avant le

demain, tout au long de la journée et le décompte des votes aura lieu à 19h, selon les avis émis par le président d'élection, M. Pierre Picard.

Super Loto

NUMÉROS GAGNANTS

TIRAGE DU 19 OCTOBRE

LISTE DES NUMÉROS GAGNANTS «DÉCOMPOSÉS» ET LOTS

4921570	\$1 million	4762790	\$1 million	3868286	\$1 million
921570	10 000\$	762790	10 000\$	868286	10 000\$
21570	1 000\$	62790	1 000\$	68286	1 000\$
1570	100\$	2790	100\$	8286	100\$
570	50\$	790	50\$	286	50\$
2005206	\$1 million	2664138	\$1 million	3871872	\$1 million
005206	10 000\$	664138	10 000\$	871872	10 000\$
05206	1 000\$	64138	1 000\$	71872	1 000\$
5206	100\$	4138	100\$	1872	100\$
206	50\$	138	50\$	872	50\$
1700259	\$1 million	2407844	\$1 million		
700259	10 000\$	407844	10 000\$		
00259	1 000\$	07844	1 000\$		
0259	100\$	7844	100\$		
259	50\$	844	50\$		
3283052	\$1 million	2383351	\$1 million		
283052	10 000\$	383351	10 000\$		
83052	1 000\$	83351	1 000\$		
3052	100\$	3351	100\$		
052	50\$	351	50\$		

PLUS! 20 LOTS BONIS DE 100 000\$
(NUMEROS NON-DÉCOMPOSABLES)

1462568	100 000\$	2279650	100 000\$	2672614	100 000\$	5851181	100 000\$
2577141	100 000\$	5524590	100 000\$	4448870	100 000\$	4123658	100 000\$
5855587	100 000\$	1527821	100 000\$	4251458	100 000\$	1933179	100 000\$
1235472	100 000\$	5152005	100 000\$	4542754	100 000\$	3365283	100 000\$
2396294	100 000\$	4374832	100 000\$	3139168	100 000\$	5430458	100 000\$

SI VOUS DÉTENEZ UN BILLET GAGNANT

- Suivre les instructions au dos de votre billet.
- Remplir le talon à l'endos de votre billet.

Pour les lots de 1 000\$ et moins
Présenter le billet complet à une succursale de la Banque Nationale du Canada.

Pour les lots de 10 000\$ et 1 000 000\$
Detacher le talon le long du pointillé et l'envoyer par courrier recommandé ou présenter le billet complet en personne à

LOTO-QUÉBEC
3000 rue Barré
Montréal, Québec
H2L 4N5

*Si la liste ci-dessus et la liste officielle ne concordent pas, la liste officielle prévaut.

Avec les sachets précieux, il y a plusieurs façons de gagner:

- Tirage de 10 gros lots de 1 million.
- Des billets gratuits.
- Des chèques au porteur de 20\$, 50\$, 1 000\$ et 10 000\$.

Québec sabre dans les fonds des clubs 4-H

par Raymond GAGNE
Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche vient de porter un dur coup aux clubs 4-H du Québec si on se fie à une déclaration récente de M. Serge Côté, un porte-parole de l'organisation.

Le ministère aurait en effet réduit de \$40.000 la subvention annuelle réclamée par les clubs. Ce qui oblige les 4-H à mener une campagne de financement au niveau de l'ensemble du Québec afin de pouvoir récupérer \$80.000 nécessaires au maintien des structures actuelles et à leur bon fonctionnement. Cette campagne se poursuivra jusqu'en novembre.

En mai 1979 les clubs 4-H avaient subi une première perturbation importante, d'un ordre différent toutefois. Une trentaine de ses agents de liaison et de ses moniteurs avaient démissionné, contestant de cette façon le mode de prise de décision du mouvement relatif à ses orientations.

La coupure imposée par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, représente pour les 4-H une baisse de budget de 35 pour 100. Cette situation menace d'obliger le mouvement à se défaire des services de 10 agents de développement disséminés dans les 10 régions administratives du Québec.

"Ils devront partir, de dire le porte-parole du mouvement, si nous ne parvenons pas à recueillir chez le public les sommes manquantes."

M. Serge Côté fait aussi remarquer que, s'il y avait mises à pied, ceci aurait pour effet de réduire les services régionaux à presque rien et de rendre à toutes fins utiles presque impossible le travail d'encadrement et d'encouragement des bénévoles.

Afin de renflouer les offres, les membres 4-H sont appelés à accélérer la vente de livrets à colorier dont l'exemplaire coûte \$1 et mousseront la promotion de la revue "Forêt-Conservation" dont une partie du coût d'abonnement annuel de \$15 leur sera remise.

Enfin, "tous les députés de l'Assemblée nationale, de dire M. Serge Côté, recevront une lettre de protestation de la part des membres des clubs 4-H et des associations forestières québécoises qui s'indignent des restrictions budgétaires imposées par le MLCP".

Il existe actuellement environ 150 clubs 4-H à travers le Québec qui comptent globalement un peu plus de 6.000 membres. Le budget qui avait été prévu pour cette année s'élevait à \$164.000.

Scholl
Walkabouts
Marchez d'un pied léger

Dames. Cuir naturel brun ou blanc \$55. moyen ou large. pointures et demi-pointures 6 à 10.

Hommes. Cuir ou suède brun \$59. moyen ou large. pointures et demi-pointures 7 1/2 à 12.

Les "Walkabouts" de Scholl sont des souliers souples, confortables, dotés de supports spécialement coussinés. Ce sont probablement les chaussures les plus confortables que vous ayez jamais portées. C'est ça, le confort des pieds Scholl.

Scholl MAGASIN POUR LE CONFORT DES PIEDS
TOUT CE QU'IL Y A DE MIEUX POUR VOS PIEDS

495, boul. Charest est (coin rue de l'Église)
Québec, G1K 3H8 - 525-7949



ily a peut-être
\$1 MILLION dans votre sachet

Conflit scolaire des Vieilles-Forges

Moins de 300 parents ont manifesté

par Claude VAILLANCOURT

envoyé spécial du Soleil
TROIS-RIVIERES — Un peu moins de 300 personnes ont répondu, hier soir, à l'appel de manifestation lancé par un groupe de parents du territoire des Vieilles-Forges dans les rues du centre-ville de Trois-Rivières.

Ils étaient pourtant un peu plus de 1 200, lundi dernier, à adopter, dans une très forte majorité, un plan d'action qui prévoyait la tenue de diverses manifestations pour montrer leur impatience à voir un règlement du conflit qui paralyse les écoles dans cette région, depuis le début du mois de septembre.

Les parents, force est-il de le constater, sont quelque peu divisés sur les moyens qu'ils doivent utiliser

pour démontrer leur insatisfaction à l'égard de la situation qui prévaut.

Mardi soir, sur le coup de 23 h, les représentants des comités de parents de la Commission scolaire de Cap-de-la-Madeleine, indiquaient aux journalistes leur désaccord face à la tenue de telles protestations publiques. Ces derniers préconisent plutôt la signature d'une pétition réclamant l'ouverture des classes d'ici le 10 novembre, date du début de la deuxième étape dans le calendrier pédagogique.

"Pour nous, a expliqué un porte-parole du regroupement, M. Jean-Pierre Blier, le mode de fonctionnement de chacun des comités d'école du territoire des Vieilles-Forges empêche la tenue d'un véritable front commun entre les parents.

Il espère donc recueillir la signature des parents concernés et forcer ainsi le gouvernement à intervenir.

"Si nous n'avons pas de résultats satisfaisants au niveau gouvernemental, a conclu M. Blier, alors nous devrons envisager divers recours."

La manifestation d'hier, qui avait mobilisé bien des énergies, s'est terminée devant les bureaux du ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois. Rien de particulier n'a été souligné.

Grève des traducteurs: on ne fait même plus la moitié du travail

OTTAWA (PC) — La grève de 1 100 traducteurs et interprètes fédéraux a réduit de plus de la moitié le volume normal de travail du bureau de traduction du gouvernement, a-t-on annoncé hier.

C'est à ce bureau qu'aboutissent presque toutes les demandes de traductions officielles de documents et d'interprétation à des réunions.

Le gros du travail habituellement accompli par ce bureau incombe actuellement aux cadres et à d'autres fonctionnaires bilingues. Si la grève se prolonge au point de trop retarder du travail important et pressant, le bureau aura recours à des traducteurs à la pige, "mais nous ne nous servirons pas d'eux pour briser la grève", a précisé un haut fonctionnaire.

M. Denis Coupland, directeur général de la Canadian Union of Professional and Technical Employees, a dit que des pigistes se sont engagés à refuser tout travail de ce genre pour soutenir la grève mais le porte-parole du bureau a fait observer que ces refus peuvent entraîner pour les

Revendications

Ce groupe d'employés gagne en moyenne \$21.500 par année en vertu d'une convention collective échue depuis mars 1979. Ils réclament une augmentation de l'ordre de 12,5 pour 100 à la signature de la nouvelle convention et une autre au milieu d'une entente de 30 mois. Le gouvernement a offert 10,75 et 10,5 pour 100 pour chacune des périodes.

Ils revendiquent également un programme selon lequel le gouvernement ajouterait aux prestations de congé de maternité de l'assurance-chômage de façon à ce qu'ils obtiennent 60 pour 100 de leurs gains habituels pour une période de 17 semaines.

Le gouvernement a offert deux semaines de prestations équivalent à 35 pour 100 de leur salaire régulier, prévues pour couvrir la période d'attente des femmes admissibles aux prestations de 15 semaines de congé de maternité du régime d'assurance-chômage.

Retour au travail à la New Brunswick Telephone

(D'après UPC et PC) — Alors que la plus longue grève de l'histoire de la New Brunswick Telephone Co. s'est terminée, hier, des employés de B.C. Telephone en Colombie-Britannique, ont choisi la grève de la faim et le siège des bureaux de la compagnie comme moyens de pression.

En colère à la suite de 11 mois de négociations avec la compagnie, ces derniers ont ainsi voulu manifester leur frustration.

Dés représentants syndicaux ont dit craindre des actes de violence si aucune solution au conflit n'est trouvée bientôt.

Plus tôt cette semaine, deux monteurs de Prince George se sont enfermés dans une salle d'ordinateurs et ont menacé d'interrompre le service à au moins la moitié des résidents si la compagnie

n'acceptait pas de négocier selon la volonté du syndicat.

Ils ont mis fin à leur occupation après que la compagnie eut promis qu'aucune mesure disciplinaire ne serait prise à leur égard.

Longue grève

A Saint-Jean au Nouveau-Brunswick, seulement quelques travailleurs de la New Brunswick Telephone Co. étaient de retour au travail, hier, et on s'attend à ce que la situation revienne à la normale d'ici cinq ou six semaines.

Une section du syndicat comprenant 750 monteurs et techniciens avait déclenché la grève le 8 juillet et 350 téléphonistes avaient été mises en lock-out un mois plus tard, à l'expiration de leur convention collective.

Pee Wee fête 20 ANS

3 jours seulement
Jeudi - vendredi - samedi
les 23, 24 et 25 octobre

Pour célébrer cet anniversaire, nous vous offrons en cadeau

20%

de rabais sur toute la marchandise

Pee Wee 

SPECIALITES POUR ENFANTS DE LA NAISSANCE A 16 ANS
LES GALERIES DE LA CANARDIERE - 661-5976

Toute une aubaine chez Birks

Nous avons un solde de plateaux à bordure en plaqué argent

25% DE RABAIS

Ce sont les célèbres plateaux ronds de style classique, diamètre 12 pouces, à bordure ajourée, de style gothique. Le centre est travaillé en relief et le plateau repose sur 4 pieds en boule.

Une réalisation de notre atelier d'orfèvrerie en plaqué argent Primrose de Birks.

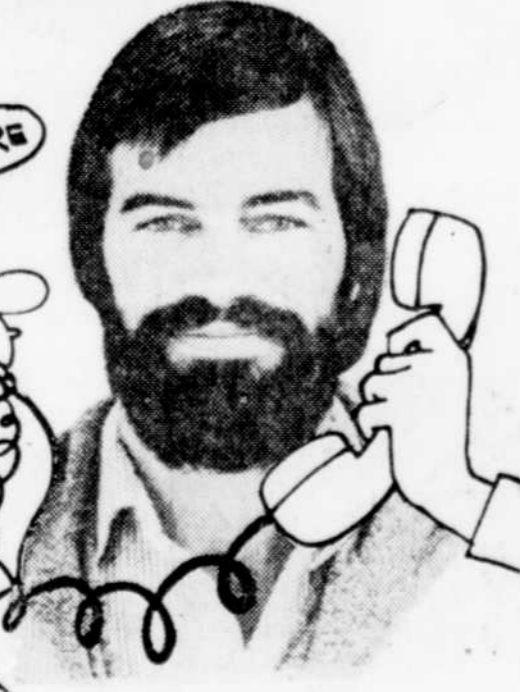
Notre prix courant	Prix réduit
10"	\$40.00
12"	\$50.00
14"	\$65.00

Nous vous invitons à profiter de notre plan "mise de côté" pour Noël, sur tous les articles à prix régulier en magasin.

16, de la Fabrique 692-3822
PLACE QUEBEC 529-0231
PLACE STE-FOY 653-4035
PLACE FLEUR DE LYS 529-0303
PLACE DU ROYAUME Choculim

BIRKS
JOAILLIERS

STOP ou ENCORE



Jouez avec nous, à la radio CBV/980 le samedi de 10h à midi.

Par vos appels téléphoniques modifiez ou prolongez le choix de nos interprètes musicaux

Les samedis de CBV avec Guy Richer.

CBV RADIO AM 980

L'OEIL EN FÊTE

LA VENTE PHOTO ANNUELLE au Québec

QTE	DESCRIPTION	DETAIL SUGGERE	PRIX DE VENTE	QTE	DESCRIPTION	DETAIL SUGGERE	PRIX DE VENTE
2	CAMERAS 35 MM Fujica AZ-1 objectif 55 mm F1.8, etui inclus	500.00	299.50	7	Yashica YUS 28 mm F2.8 135 mm F2.8 zoom 70-150 mm F3.9	68.00	78.00
1	OBJECTIFS Yashica FX-1, objectif 50 mm F1.9, etui inclus	550.00	299.95	700	FLASHES ELECTRONIQUES flash pour caméras magicubes flash Polcon pour caméras 35 mm flash Voigtlander rechargeable VC38S	29.95	9.88
2	Prints 28 mm F2.8 mt Canon 200 mm F3.3 mt Minolta	169.95	89.95	129	SACS FOURRE-TOUT Nikon en vinyle Rowi suède Yashica Safari étuis en simili cuir souples étui pour caméras sonores	29.95	9.88
11	Unitax 35 mm F2.8 mt Universal 35 mm F2.8 mt Pentax K	169.95	89.95	21	ÉCRANS Écrans de comptoir Bell & Howell, 22 x 28	6.97	19.97
29	35 mm F2.8 mt Nikon	219.95	139.95	19	PROJECTEURS A DIAPOSITIVES Kodak B-100 Hanimex Rondette	14.00	39.00
8	200 mm F3.5 mt Olympus	329.95	199.95	4	DOUBLEURS Panagor, mt Minolta Solgor, mt Miranda SE Solgor, mt Miranda EC Unitax, mt Konica Tamron, mt Olympus	14.97	34.00
11	200 mm F3.5 mt Universal			13	JUMELLES Bell & Howell 8 x 30, etui inclus	34.00	284.00
20	200 mm F3.5 mt Minolta			3	CINE-CAMERAS Bell & Howell 1237 sonore XL 6.5X Bell & Howell 1238 sonore 8X Gaf SS 250XL sonore Gaf ST-102 muet zoom	188.00	284.00
12	200 mm F3.5 mt Nikon			8		500.00	254.00
3	200 mm F3.5 mt Universal			1		84.00	
10	300 mm F5.6 mt Nikon						
3	300 mm F5.6 mt Minolta						
18	300 mm F5.6 mt Universal	188.00	188.00				
6	300 mm F5.6 mt Nikon	188.00	188.00				
6	zoom 40-85 mm F3.5 mt Nikon	148.00	148.00				
2	zoom 40-85 mm F3.5 mt Universal	148.00	148.00				
9	zoom 80-200 mm F3.5 mt Nikon	148.00	148.00				
3	zoom 80-200 mm F3.5 mt Olympus	148.00	148.00				
10	zoom 80-200 mm F3.5 mt Canon	148.00	148.00				
3	zoom 85-210 mm F3.8 macro mt Nikon	188.00	188.00				
3	zoom 85-210 mm F3.8 macro mt Olympus	188.00	188.00				
4	zoom 85-210 mm F3.8 macro mt Yashica	188.00	188.00				
1	zoom 85-210 mm F3.8 macro mt Pentax	188.00	188.00				
1	zoom 85-210 mm F3.8 macro mt Minolta	188.00	188.00				
3	Vivitar Serie 1 135 mm F2.3 mt Olympus	199.00	199.00				
3	135 mm F2.3 mt Pentax K	199.00	199.00				
2	135 mm F2.3 mt Nikon	199.00	199.00				
4	135 mm F2.3 mt Minolta	199.00	199.00				

PROJECTEURS CINE
Bell & Howell 461BZ 169.95 94.00
Bell & Howell 1742 sonore 549.50 234.00
Kodak Ektasound 350.00 150.00

DIVERS
thermomètres 12" de 20 à 120" 12.95 3.34
thermomètres 6" de 20 à 120" 9.95 2.34
ensembles à développement 39.95 19.97
cuves de développement 11.50 6.97
en acier inoxydable 9.94
contrôleur de mise au point Rowi 14.94
margeurs 8 x 10 Rowi 9.94
margeurs 5 x 7 Rowi 7.94
hypo-éliminateur 11.94
8 x 10, 25 ftes lifford 2.1 m 14.97
bassins à développement 1.68
18 x 22 1.88
bouteilles à chimies 1 litre 0.77
entonnoirs 5" 3.97
10 000 boîtes à classement 14.97
50 diapositives 0.18
courroies larges en tissu 36.00
1000 filtres couleur Magicolor 0.84
35 000 cassettes vides 35 mm
300 cassettes d'enregistrement 60 minutes

DES CENTAINES DE SPÉCIAUX VOUS SONT OFFERTS DURANT CETTE GRANDE VENTE

CES PRIX SONT VALIDES JUSQU'À ÉPUISEMENT DE LA MARCHANDISE OU JUSQU'AU 8 NOVEMBRE 1980

CARTES MASTER CHARGE, CHARGES ET AMERICAN EXPRESS ACCEPTÉES

STUDIO GOSSELIN
10, ave. Bégin, Lévis 837-8868
102, rte. Kennedy, Lévis 833-5860
12, de la Fabrique, Québec 692-4515
44, St-Jean-Baptiste, Montmagny
11 770, 1^{re} Avenue, St-Georges
Galeries de la Chaudière, Ste-Marie, Beauce
Galeries de l'Érabie, Piessisville

*Notre succursale du 12, de la Fabrique est ouverte 7 jours par semaine aux heures suivantes: du lundi au vendredi, de 9h00 à 21h00, le samedi, de 9h00 à 19h00, le dimanche, de 11h00 à 17h00.



pierre champagne



Mon carnet mondain

Expo-vente

Aujourd'hui, demain et samedi, aux heures d'ouverture des magasins, l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) vous invite à une expo-vente aux Galeries Charlesbourg. A cette occasion, une quarantaine d'artisans aveugles vous offriront des produits d'une grande variété (cuir, tricot, tissage, etc.).

Dansepartout...

De retour d'un stage à Paris, Dansepartout donnera son premier spectacle de la saison à Québec, samedi, à 20h30, au cégep de Sainte-Foy. Seront présentées en première, trois oeuvres créées pour Dansepartout par des chorégraphes de réputation internationale travaillant à Paris, à New-York et à Regina.

Conférences scientifiques

Deux autres conférences scientifiques sont offertes au public, dans la salle 1-C du pavillon De Koninck, à l'université Laval, dans le cadre de la semaine des sciences, aujourd'hui et demain. Ce soir, à 20h, M. Robert Héroux entretiendra son auditoire sur "Les mystères du grand Nord canadien" et, demain soir, à 20h, toujours, John Dickinson parlera des utilisations du vent. C'est gratuit... et intéressant.

Cocktail bénéfique

Le vieux-gros-sympathique Marius Fortier a été nommé président du cocktail bénéfique du prochain carnaval de Québec. Marius qui ne compte que des amis dans la ville et la région saura certainement en faire un grand succès.

Cérémonie militaire

Une cérémonie militaire marquera, dimanche, le transfert des cendres du brigadier-général Paul Triquet, décédé le 4 août dernier, au mémorial du Royal 22e Régiment, à la Citadelle de Québec. Cette cérémonie qui marquera le

coup de midi sera présidée par le colonel du Royal 22e Régiment, le général Jacques Dextraze, ancien chef d'état-major de la Défense.

Messe byzantine

Mgr Grégoire Haddad, ancien évêque grec catholique de Beyrouth, au Liban, actuellement responsable du mouvement social au Liban, célébrera une messe en rite byzantin, samedi soir, à 19h, à l'église Notre-Dame-de-la-Pitié, 990 ouest rue Saint-Vallier, à Québec. Québécois et Libanais sont invités.

Souper au crabe

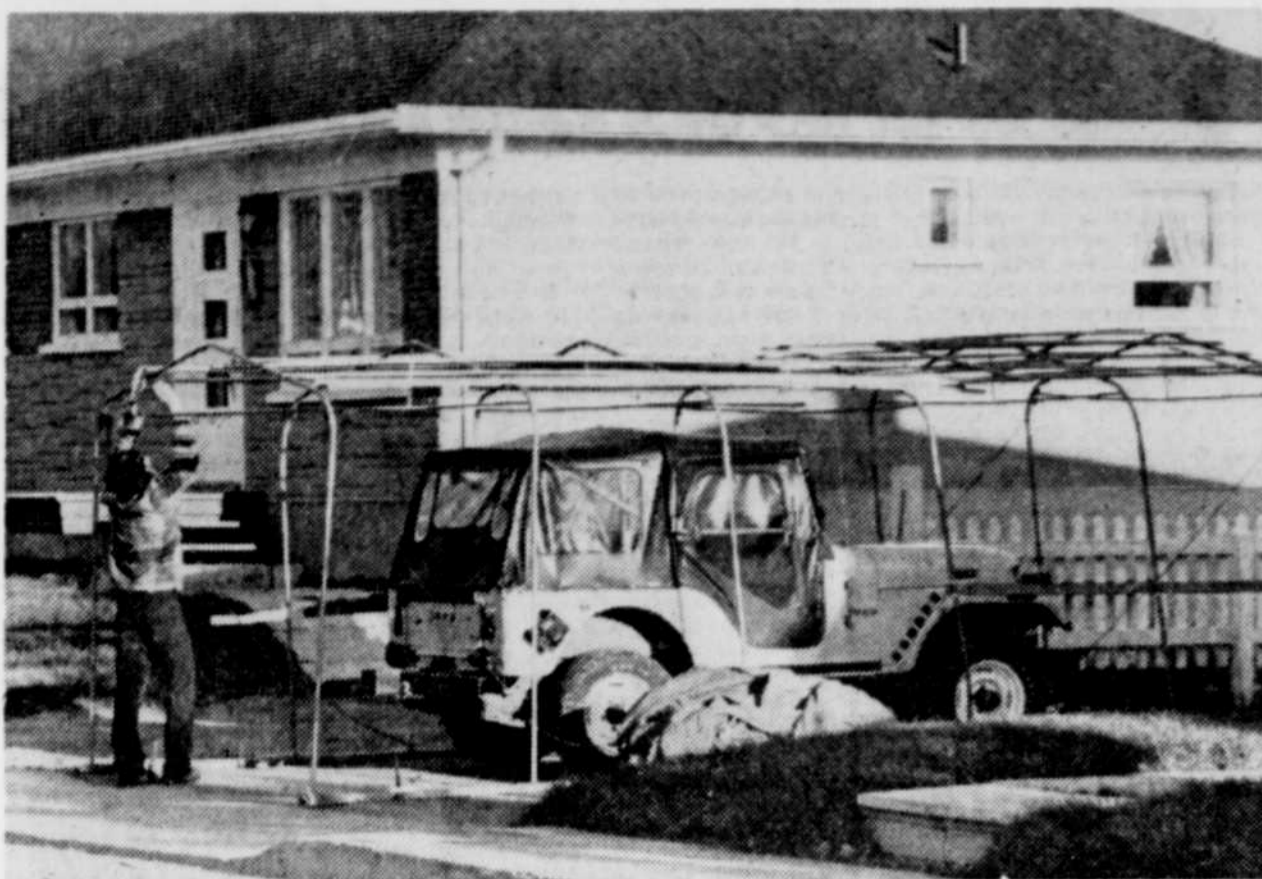
Les fêtes du Trait-Carré de Charlesbourg organisent un souper au crabe, demain à 19h30 à la polyvalente d'Orsainville, dans le but d'amasser des fonds qui contribueront au financement des activités 1980-1981. Les intéressés n'ont qu'à communiquer à 628-8672 pour avoir plus de renseignements.

Backgammon

Marcel Mathieu de Sainte-Foy, membre de l'International Backgammon Association et finaliste intermédiaire de l'omnium canadien 1980, a l'intention de mettre sur pied, à Québec, une association ou une fédération de joueurs de backgammon ou de jacquet comme on dit en français. C'est dans ce but qu'il convoque une réunion, jeudi le 30 octobre, de 17h à 19h. Les intéressés n'ont qu'à communiquer à 659-1237, avant 9h, (tôt le matin quoi) pour avoir plus de renseignements.

Recherches forestières

Dans le cadre de la semaine des sciences, le Centre de recherches forestières des Laurentides, situé au 1080 boulevard du Vallon, à Sainte-Foy, ouvrira ses portes au public demain soir, de 18h à 21h, samedi toute la journée et dimanche après-midi. Il y aura 15 points d'intérêt à visiter et chaque visiteur pourra se procurer un semis de pin comme souvenir vivant de sa visite.



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Des garages dans la rue

Lors d'une séance tenue le 15 septembre 1980, le conseil municipal de la ville de Québec a adopté en première lecture le projet de règlement no 2725 dans le but, entre autres, de réduire de un mètre à 25 centimètres la distance pouvant séparer un abri d'hiver pour automobiles de la rue

ou du trottoir. Ce règlement s'applique dans les districts Les Saules, Neufchâtel, Duberger et Charlesbourg-Ouest.

Je trouve ça un peu court, personnellement, 25 cm, pour avoir le droit de monter un garage d'hiver en bordure de la rue. Quand on y pense comme il faut,

25 cm c'est à peu près la longueur d'un pied d'homme.

J'ai comme l'impression, par ailleurs, que certaines personnes se feront un devoir d'empêcher même sur ce 25 cm pour monter leur garage de toile à 20 ou 15 cm de la rue. Il arrivera des malheurs.

A mon avis d'humble mortel, je crois que 25 cm c'est trop près de la rue. Les spécialistes du déneigement, ceux qui conduisent les grattes, les "charrues" et les chasse-neige sauront vous le dire. Si le règlement ne change pas, il y a des garages qui vont se faire accrocher cet hiver.

J'en possède un garage de la sorte et jamais, même si le règlement me le permettait, je n'oserais l'approcher à 25 cm de la rue.

On verra bien...

La gastronomie en prime à la Turlute

Il existe, à Saint-Michel de Bellechasse, un restaurant nommé La Turlute qui, depuis le début d'octobre, offre chaque dimanche soir un repas gastronomique de qualité et un spectacle d'aussi bonne qualité pour la modique somme de \$30.

Excusez-moi d'y revenir mais ça prouve, une fois de plus, que ça coûte cher d'aller au Grand Théâtre.

On ne compte

qu'une centaine de places, tout au plus dans ce restaurant, et malgré ce nombre minime de sièges, la direction peut nous offrir le récital d'un artiste renommé pour \$30 en y ajoutant, en prime, un repas gastronomique de huit services.

Par exemple, le 12 octobre dernier, vous aviez droit, pour souper, à un consommé Profitérole, à des quenelles de fruits de mer "Cardinal", à une cervelle de veau au beurre noir, à des cuisseaux de lapereau braisés "Rougemont", à la salade, aux fromages, au dessert et au café. Qui plus est, l'artiste invitée était, ce soir-

là, Emmanuelle.

Dimanche prochain, Georges Dor prend la relève et, avant son spectacle, vous aurez droit à un souper de grande classe composé d'un consommé au sherry, d'escargots "vigneronne", d'une tourte de canard, d'une côte d'agneau à la menthe, à la salade Turlute, aux pêches au Grand Marnier et au café.

Le souper commence à 18h30 et le spectacle suit en milieu de soirée. Je ne connais pas un seul restaurant, à Québec, qui en offre autant. Même celui du Grand Théâtre n'a jamais osé offrir pareille aubaine à ses clients.

Un jour important pour les femmes

Peu de femmes ont eu le courage de relever le gant, mais sachiez-vous, messieurs-dames, que nous avons célébré, samedi dernier, un anniversaire très important. Le 18 octobre dernier, c'était la fête des femmes canadiennes. Le 51e anniversaire de la femme canadienne. Avant cela, la femme était... une bibite. Un mammifère articulé de l'ordre des primates caractérisé par sa station verticale et ses mains préhensibles.

C'est en effet le 18 octobre 1929 que le Conseil privé de Londres décidait, en toute justice, que les femmes canadiennes étaient des personnes en vertu de la loi britannique. Non mais c'est pas beau ça? Avant 1929 la femme canadienne n'était pas une personne, elle était... personne.

L'affaire est que, ce faisant, le Conseil privé ne pensait jamais être à l'origine d'une révolution plus ou moins tranquille qui allait mener la femme à sa libération. En d'autres termes, c'est là que le diable a commencé.

On en parlera encore longtemps de cette décision de nos bons amis les Anglais. Comme je comprends Trudeau de vouloir rapatrier la constitution. J'ai l'impression qu'il veut l'amender pour remettre les choses comme elles étaient avant le 18 octobre 1929.

Des gens extra

Les journalistes ont bien parlé de la nomination de M. Jules Blanchet, un conseiller de la ville de Québec, comme juge de la Cour supérieure, à Montréal, mais on a ignoré la nomination de M. Hubert Walters comme juge à la Cour supérieure de Québec. Sans doute M. Blanchet était-il plus connu que M. Walters mais la raison du plus connu n'est pas toujours la meilleure.

Toujours est-il que M. Hubert Walters, associé à l'étude légale Létourneau et Stein prêterait serment, le 14 novembre, comme ju-

ge de la Cour supérieure, à Québec.

M. Walters est né à Québec en 1933 et il a fait ses études au collège des Jésuites et à l'université Laval. Ce n'est que depuis le 1er février 1979 que M. Walters est associé à l'étude Létourneau et Stein, soit depuis la fusion de cette étude à celle autrefois connue sous le nom de St-Laurent, Monast, Walters et Vallières, le St-Laurent en question s'étant fait connaître comme premier ministre du Canada pendant de nombreuses années.

Ce fut presque un désastre.

Cet homme a perdu sa maison dans un incendie. Une catastrophe! Heureusement, il possédait une bonne assurance des Propriétaires Occupants d'Allstate. Il a donc pu la faire reconstruire.

Cette catastrophe aurait pu être un véritable désastre. Si cet homme avait péri dans l'incendie de sa maison, sa femme aurait été incapable d'assumer les paiements hypothécaires, une fois la maison reconstruite. Elle aurait sans doute été obligée de vendre.

Car cet homme ne possédait pas d'assurance-vie protégeant son hypothèque. Avant eu la vie sauve, il peut maintenant réparer son erreur. Il va donc se procurer une assurance hypothécaire de la compagnie d'assurance-vie

Allstate. Ainsi donc, s'il décède avant que l'hypothèque ait été réglée, sa famille aura l'argent nécessaire pour terminer les paiements.

Et vous? Avez-vous une assurance des Propriétaires Occupants et une assurance-vie protégeant votre hypothèque? Si ce n'est pas le cas, voyez un représentant d'Allstate.

Allstate
Vous êtes entre bonnes mains



Dramatisation d'un incendie.

Pourquoi les poêles à combustion contrôlée "DROLET" sont-ils les meilleurs achats actuellement sur le marché.

- Les contrôles de l'entrée d'air situés latéralement sur un seul côté et accouplés avec le coupe-feu intérieur permettent une récupération atteignant jusqu'à 77% de la chaleur développée par le combustible. Cette récupération est maximale tel que révéler par l'étude du Centre Canadien de la Technologie des Matériaux et de l'Energie, division du Service de l'Energie, Mines et Ressources Canada, publié le 20 mars 1980.

- Le déflecteur, situé à la prise d'air inférieure de nos unités, reproduit les effets de la soufflerie du feu de forge et permet ainsi d'activer le feu plus rapidement et d'obtenir une chaleur maximale plus grande en rendant possible la cuisson de façon très efficace sur chacune de nos unités.

- Notre caisson monocoque est un gage de solidité.

- Les portes de nos poêles sont le résultat d'oeuvres d'art authentiques et réalisés par des artistes de chez nous. Elles sont conçues en fonte québécoise. Très hermétiques, on obtient un contrôle excellent sur la combustion.

- La masse de 430 à 450 lb est constituée à 50% de matériaux accumulateurs de chaleur (brique et fonte) et 50% de matériaux diffuseurs (acier). Ainsi, vous pouvez réchauffer un local plus rapidement grâce aux matériaux diffuseurs et quand même continuer à percevoir de la chaleur après que le feu soit éteint grâce aux matériaux accumulateurs.

- Nos parois d'acier de qualité supérieure sont d'un minimum de 1/4" d'épaisseur et nous utilisons du 5/16" et 3/8" pour le dessus.



Le Patriote

Le Scieur

Le Cuisinier

- Deux de nos unités le "patriote" et le "cuisinier" deviennent foyer à votre discrétion. Vous n'avez qu'à ouvrir les portes et placer le pare-étincelles fourni avec le poêle dans l'ouverture de l'âtre.

- Tous nos produits portent une garantie de fabrication de cinq ans, dont la valeur est égale à la somme de nos ressources et de nos 106 années d'existence et d'expérience en métallurgie.



F.-X. DROLET INC

Les marchands spécialistes du poêle et du foyer de votre région sont généralement dépositaires de nos produits. N'hésitez pas à leur demander plus d'information, vous pouvez leur faire confiance.

2e colloque sur le Vieux-Québec

La commission d'urbanisme prise à partie

par **Vianney DUCHESNE**

Le pouvoir discrétionnaire de la commission d'urbanisme de la ville de Québec a été sévèrement pris à partie,

hier soir, à l'occasion du deuxième colloque sur le Vieux-Québec organisé par la Caisse populaire Notre-Dame.

En effet, les habitants de ce quartier historique, parmi la

certaine de participants, ont jugé anormal de vivre sous un régime discrétionnaire quant à l'émission des permis de construire. On a aussi reproché à la commission d'urbanisme, comme l'a fait

M. André Sirois, de tenir ses réunions à huis clos et de s'appuyer sur une brochette de membres nommés et non élus. Selon lui, dans un quartier historique on ne devrait pas s'en remettre au bon sens de

quelques-uns, mais à des critères très précis de restauration.

Tout a débuté quand M. Michel Bonnette, directeur de la section Vieux-Québec à l'hôtel de ville, a expliqué, en réponse à un participant, que le contrôle des fenêtres à installer relevait du pouvoir discrétionnaire de la commission d'urbanisme. Selon lui, il faut se demander si toute restauration dans ce quartier doit être historique et intégrale ou bien si on ne doit pas y intégrer aussi des éléments nouveaux.

Le directeur du patrimoine au ministère des Affaires culturelles a abondé dans le même sens en soutenant qu'il est important de faire

des règlements sur les choses fondamentales, mais que le jugement devait demeurer sur le détail architectural. Quant à savoir comment peut s'exercer ce pouvoir discrétionnaire, il a admis qu'il fallait y penser et poser la question.

Pour les citoyens, un tel pouvoir ouvre la porte aux abus si bien que pour certains on obtient ou non ce que l'on désire selon qu'on est gros ou petit.

À titre d'exemple, l'amendement au zonage de la côte du Palais pour un commerce a été mis de l'avant. A ce sujet, M. Bonnette a révélé que la section du Vieux-Québec n'y était pas favorable, en réponse à une question précise sur ce sujet. Quant à M. Oumet, il a

dit souhaiter qu'il y ait de moins en moins de changements à la pièce et que ce problème de zonage soit plutôt abordé de façon globale dans une perspective de collaboration.

Les institutions préteuses

Quelques membres d'institutions préteuses sur place (Caisse populaire Notre-Dame, Fiducie du Québec et Caisse d'entraide économique de Québec) ont bien voulu soutenir leur rôle incitatif quant au financement des achats ou des restaurations dans ce secteur. Un peu tout le monde fut critiqué, y compris la Caisse populaire Notre-Dame qui fut accusée d'avoir encouragé la spéculation.

Il en est ressorti que la plupart des institutions préteuses, du moins celles qui ont des racines au Québec, mettraient les mêmes normes en vigueur dans le Vieux-Québec qu'ailleurs, surtout en tout cas pour la section de l'habitation. Tout de même, quand des participants ont raconté des expériences vécues récemment, on a pu les entendre se plaindre des points suivants: refus pur et simple, taux hypothécaire plus élevé ou investissement comptant supérieur.

Ce qui a fait dire à M. André Sirois: "On a tué des centres-villes parce que des institutions préteuses refusaient de prêter ou le faisaient à des taux trop élevés".

En attendant, selon son épouse, il travaille toute la journée sur ce terrain.

En attendant, selon son épouse, il travaille toute la journée sur ce terrain.

Voilà une affaire qui pourrait connaître un dénouement à la satisfaction de toutes les parties. Du côté de la ville, on a maintenu le respect des règlements, du côté de M. Hogan le fameux permis de construction sera enfin émis et du côté du promoteur, le développement du chemin permettra de poursuivre le programme de vente des lots et leur construction.

En ce qui concerne M. John Hogan, il s'est certainement acquis une réputation de bagueur au cours de l'expérience, en plus de se faire de nombreux ennemis.

Cet Américain de 52 ans a affirmé au SOLEIL qu'il a déjà travaillé pour l'énigmatique milliardaire américain Howard Hughes et qu'il a vécu à Shanghai, en Chine et au Guatemala où il était quand l'ambassadeur américain y a été tué, voilà quelques années.

Plus récemment, M. Hogan dit avoir rencontré son épouse, une Québécoise dont les parents sont originaires de Kamouraska, à Miami Beach. Par la suite il a décidé de venir s'installer au Québec pour lire et écrire quelques livres et élever une famille.

John Hogan pourra enfin avoir sa maison au lac Bleu

par **Marc LESTAGE**

L'Américain de 52 ans qui a ameuté tout le secteur de Lac-Beauport par ses manifestations sur la voie publique depuis trois semaines pourra probablement continuer la construction de sa maison sur le terrain qu'il possède depuis trois ans en bordure du chemin du lac Bleu.

M. John Hogan avait entrepris une campagne de protestation assez bruyante en circulant dans les rues de la municipalité avec un panneau qui représentait l'inspecteur des bâtiments de la ville et en affichant des pancartes criant à l'injustice.

Dès le début de cette manifestation, le maire de Lac-Beauport, M. Guy A. Paquet, avait expliqué que la municipalité ne pouvait pas accorder le permis de construire réclamé par M. Hogan "parce que ce terrain était situé sur une rue non verbalisée et non conforme aux normes".

Entre-temps, il semble que le propriétaire de ce développement résidentiel, la maison Trudelle et Paradis, a signé un protocole d'entente avec la ville s'engageant à élargir le chemin dit "la tournée du lac" afin de le rendre conforme aux normes gouvernementales.

Hier matin, le bureau de Me Pierre Delisle, l'avocat représentant la municipalité dans ce dossier, a confirmé que les promoteurs ont signé le protocole d'entente. Pour M. Hogan, cela signifie qu'il ne subsiste plus d'empêchement majeur à l'émission du permis qu'il espère obtenir dans les prochains jours.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRESENTES, DONNE par le soussigné, greffier de la susdite Municipalité, aux propriétaires inscrits le 20 octobre 1980 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette Ville:

QUE ce conseil, lors de la séance régulière du 20 octobre 1980, a adopté le règlement numéro V-631 décrétant des travaux à la station de pompage de la rue Drolet, et un emprunt au montant de \$63,532.

QUE les propriétaires de la ville de l'Ancienne-Lorette qui étaient majeurs et citoyens canadiens le 20 octobre 1980, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait, dans le délai prescrit, aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi des cités et villes, s'il s'agit de corporation, société commerciale ou association, peuvent demander que le règlement susdit soit soumis à un scrutin secret pour approbation selon les articles 385 à 396 de la même loi;

QUE cette demande à lieu selon les procédures d'enregistrement prévues aux articles 370 à 384 de la Loi des cités et villes, et qu'aux fins de laquelle procédure, les personnes habiles à voter sur ce règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de 9:00 à 19:00 heures, les 4 et 5 novembre 1980, au bureau de la Municipalité situé au 1575, rue Turmel, Ancienne-Lorette;

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret est de 398, et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la Ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19:00 heures, le 5 novembre 1980, dans la salle réservée aux séances du conseil de cette Ville, située au 1575, rue Turmel, à l'Ancienne-Lorette.

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE, CE 21 OCTOBRE 1980

Linda M. Simard Assistante-greffier

Prothèse du sein

- Tru Life
- Amona

Salon d'essayage particulier. Sur rendez-vous seulement.
Téléphone: 683-1746

Vendeur autorisé de **CAMP**

Mme Gemma Gosselin maintenant avec **MICHEL BOILY INC.**
1435, CHEMIN STE-FOY, QUÉBEC, QUÉ. G1S 2N7

JEUNESSE ACTIVE,

QUAND ON PARLE AVEC VOUS, ON PARLE D'AVENIR.

PARLONS D'ARGENT.

mouvement desjardins

VOYEZ

JUSTE

guy rouleau opticien

Québec 699, boul. Charest est angle du Pont Tél.: 523-6958

Ste-Foy 2590, boul. Laurier entre Place Laurier et Place Ste-Foy Tél.: 659-3232

Loretteville 592, Racine angle boul. l'Ormière Tél.: 843-6542

Québec, Ste-Foy, Loretteville, Havre-Saint-Pierre, Natashquan, Ville de Gagnon, Schefferville, Forestville, Fermont.

Mail St-Roch Cie Paquet Inc. Tél.: 524-5121, ext. 305

L'OEIL EN FÊTE

LA VENTE PHOTO ANNUELLE au Québec

DES CENTAINES DE SPECIAUX VOUS SONT OFFERTS DURANT CETTE GRANDE VENTE

Vivitar XV-1, objectif 50mm F2 étui inclus **194.**

Vivitar XV-2, objectif 50mm F1.7 étui inclus **288.**

OBJECTIFS VIVITAR SÉRIE 1

- Zoom 24-48mm F3.8* 298.
- Zoom 35-85mm F2.8* 338.
- Zoom 70-210mm F3.5 368.

*Limite à la quantité en inventaire: 11 assortis

OBJECTIFS VIVITAR À MONTURE FIXE

- 28mm F2.8 98.
- 135mm F2.8 98.
- 200mm F3.5 128.
- Zoom 80-200mm F4.5 Une Touche! 188.
- Zoom 70-150mm F3.8 Macro 228.

FLASH ÉLECTRONIQUE VIVITAR

- Vivitar 283 114.
- Vivitar 285 148.
- Vivitar 45 13.

TREPIEDS

- Vivitar 901 27.
- Vivitar 12 33.

CES PRIX SONT VALIDES JUSQU'À ÉPUISEMENT DE LA MARCHANDISE OU JUSQU'AU 8 NOVEMBRE 1980!

CARTES MASTER CHARGE, CHARGE ET AMERICAN EXPRESS ACCEPTÉES

STUDIO GOSSELIN

10, av. Bégin, Lévis 837-8868
102, rte Kennedy, Lévis 833-5860
12, de la Fabrique, Québec 692-4515*
44, St-Jean-Baptiste, Montmagny 11,770, 1^{re} Avenue, St-Georges
Galeries de la Chaudière, Ste-Marie, Beauce
Galeries de l'Érabie, Pléssisville

*Notre succursale du 12, de la Fabrique est ouverte 7 jours par semaine aux heures suivantes: du lundi au vendredi, de 9h00 à 21h00 le samedi, de 9h00 à 19h00 le dimanche, de 11h00 à 17h00



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Dominique Boivin décrit le lobbying comme "l'activité qui cherche à exercer une pression ou une influence auprès de l'appareil de l'Etat en vue de l'amener à agir dans un sens précis".

Même si le mot fait peur, Dominique Boivin se dit ouvertement lobbyiste



paul bennett
le monde des fonctionnaires

Dominique Boivin exerce ce qu'il aime bien appeler le "deuxième plus vieux métier du monde". En apparence, ce métier ne semble pas avoir beaucoup d'adeptes. M. Boivin est en effet le seul "lobbyiste" professionnel à Québec, ou en tout cas le seul qui se dise ouvertement "lobbyiste".

Aussi M. Boivin était-il invité, hier, à parler de sa profession devant les participants à un colloque organisé par l'Association pour l'avancement des sciences et techniques de documentation (AS-TED).

Pour le simple citoyen, le lobbyiste apparaît un peu comme un personnage occulte et mystérieux qui recourt à toutes sortes de manigances et de procédés plus ou moins douteux pour infléchir les décisions gouvernementales en faveur de son "client", généralement la grande entreprise.

Pour le commun des mortels, le lobbying s'apparente à d'autres pratiques "traditionnelles" au Québec comme le trafic d'influences, le patronage, les pots-de-vin. Le terme a donc une connotation péjorative qu'il n'a peut-être pas aux Etats-Unis, par exemple, où il s'agit presque d'une institution.

Si très peu de lobbyistes emploient le mot, c'est tout sim-

plement que le terme de lobbying fait peur. Même Dominique Boivin préfère être appelé "conseiller en affaires gouvernementales" plutôt que lobbyiste.

En fait beaucoup de "porteparole" d'associations, telles que le Conseil du patronat, ou de syndicats et de groupes de pression de tout acabit sont des lobbyistes, que ce soit à plein temps ou non. Même Hydro-Québec a son lobbyiste attitré auprès du gouvernement! Les Chambres de commerce, les syndicats, les corporations professionnelles et les associations de consommateurs sont en fait des lobbies bien organisés. La différence, c'est que M. Boivin agit, lui, comme pigiste pour ceux qui veulent faire appel à ses services.

Au fond, peuvent faire de bons lobbyistes tous ceux qui, à un moment ou un autre, ont côtoyé de près le pouvoir politique: anciens députés, anciens hauts fonctionnaires ou membres de Cabinet, comme c'est le cas de M. Boivin, qui fut durant trois ans secrétaire de M. Marcel Léger, alors "whip" de l'Opposition péquiste.

Définition

M. Boivin décrit le lobbying comme "l'activité qui cherche à exercer une pression ou une influence auprès de l'appareil de l'Etat en vue de l'amener à agir dans un sens précis". Le lobby désigne le groupe qui exerce cette pression et le lobbyiste l'individu qui représente le lobby auprès de l'appareil politique.

Le lobbyiste est donc en quelque sorte un intermédiaire entre le lobby qu'il représente et le pouvoir politique. Il utilise ses "entrées" ou ses contacts auprès de l'appareil politique et administratif pour infléchir les actions ou les décisions gouvernementales dans le sens des intérêts de son client.

Les moyens sont connus et vont des rencontres personnelles autour d'un verre de gin ou de whisky (selon le goût du politicien ou haut fonctionnaire courtisé) aux diners d'affaires, en passant par la panoplie des recettes de relations publiques: conférences de presse, pétitions, campagnes de publicité, etc.

On peut d'ailleurs mieux comprendre ce qu'est le lobbying si on revient à l'origine du mot. Le "lobby" désigna en effet d'abord les corridors (ou couloirs) de la Chambre des communes britannique. Le mot prit ensuite un sens figuré pour désigner les "conversations de couloirs". Il s'entendit enfin aux groupes qui cherchaient à influencer les parlementaires.

Billard politique

Dans son exposé, M. Boivin a comparé le lobbying à un "jeu de billard politique". Figurons-nous la scène politique et gouvernementale comme une table de billard.

Les joueurs, ce sont les lobbys ou clients. Ils manipulent chacun une baguette qui, pour poursuivre notre comparaison, est le lob-

byiste. La boule blanche, qui doit servir à introduire toutes les autres boules là où le veut le joueur, représente les moyens de pression utilisés par le lobbyiste. Enfin, les fonctionnaires, les partis politiques et les ministres sont figurés par les 15 autres boules qu'il s'agit de déplacer dans la bonne direction.

A ce jeu de billard politique, le nombre de joueurs est limité, et c'est l'habileté, la maîtrise et la stratégie qui détermineront la réussite du lobby. "S'il joue mal ou s'il oriente mal sa baguette ou s'il ne dote pas sa baguette des éléments essentiels, jamais le joueur ne sera en mesure de frapper la boule blanche correctement pour réussir son coup", explique en terminant M. Boivin.

Pour M. Boivin, le lobbyiste doit donc ne rien laisser ou presquer au hasard et ranger toute navette au placard "pour faire place nette à un certain cynisme", puisqu'il s'agit de gens qui considèrent le pouvoir comme leur possession.

Le lobbyiste doit par ailleurs oublier toute partisanerie pour ne pas risquer de ternir l'image de son client advenant un revirement rapide et brusque de l'échiquier politique. De toute façon, conclut ironiquement M. Boivin, "rien ne ressemble plus à un "back bencher" libéral du régime Bourassa qu'un autre "back bencher" mais péquiste celui-là, du régime Lévesque". Seule l'approche change.

Télé-Capitale

Les négociations piétinent

(PC) — Les négociations piétinent entre Télé-Capitale et le syndicat représentant ses 159 employés en grève.

Des rencontres qui devaient se tenir samedi dernier et hier ont été annulées et aucune autre n'est prévue pour le moment.

Selon le président de l'unité syndicale, affiliée au Syndicat canadien de la fonction publique, M. Jean Trudel, on ne peut cependant pas parler

d'impasse.

Rompues la veille du déclenchement de la grève, le 2 octobre dernier, les négociations dans ce conflit ont repris le 14 octobre.

Télé-Capitale exploite deux stations de télévision privées à Québec.

Congédiés 24 heures après le déclenchement de la grève, les 18 réalisateurs ont été réintégrés lundi puis aussitôt mis à pied, faute de travail.

la mode d'aujourd'hui est celle de demain



\$69.

Notre paletot anglais, style duffel. Vraiment un tres bon achat. En melton pure laine. Double plaid. Boutonnage conçu pour filles et garçons. Rouge, vert, chamois, bleu aviation, marine, bleu moyen, brun dans le choix. 7-14. Enfants, Place Ste Foy.

HOLT RENFREW
tout ce que vous attendez de mieux

H. R. OUVERT VENDREDIS JUSQU'A 21H

PLACE STE FOY

CARLSBERG LÉGÈRE



Une bière de son temps
brassée chez nous
et pour nous.

"TU PARLES D'UNE BONNE BIÈRE"